



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

A MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

**Après qu'il ait été procédé à l'accueil des Délégués, à la vérification des pouvoirs, le Président Jean-Pierre MEURILLON adresse un mot de bienvenue aux Délégués et aux personnes participantes.**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie vivement, toutes et tous, d'être présents à l'Assemblée Générale de votre District.

Je vous remercie d'autant plus que cette Assemblée Générale se déroule, c'est ainsi, dans des conditions particulières, sur lesquelles je reviendrai.

Les circonstances nous ont d'ailleurs conduits à ne pas vous proposer un café d'accueil et à ne pas organiser le pot de l'amitié qui clôture traditionnellement nos Assemblées Générales.

Chacun comprendra notre souci de respecter strictement les règles sanitaires.

Je tiens à exprimer des remerciements :

- à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour l'aide sans faille qu'elle nous apporte tout au long de la saison.

Merci à Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Inspectrice Principale de la Jeunesse et des Sports, en charge du Pôle Développement du sport et Protection des usagers à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines (D.D.C.S.), et à M. Luc MISEREY, qui fut, vous le savez, notre Conseiller Technique Départemental, et qui est maintenant, au sein de la D.D.C.S., le référent Football.

M. Luc MISEREY, qui est en général présent lors de nos Assemblées Générales, nous rejoindra tout à l'heure.

- au Conseil Départemental des Yvelines, pour l'aide importante qu'il nous apporte,
- à M. Guillaume CARON, représentant aujourd'hui M. Gérard PRIGENT, notre Expert-Comptable et à M. Sylvain GODIN, notre Commissaire aux comptes, qui sont présents ce jour où notre Assemblée Générale doit adopter, d'une part les comptes du District arrêtés au 30 juin 2020 et d'autre part le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021,
- à vous toutes et à vous tous, les représentants des clubs Yvelinois.

Je remercie vivement de sa présence Mme Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente Déléguée de la Fédération Française de Football, qui nous fait l'honneur de sa présence lors de notre Assemblée Générale.

On ne présente pas Brigitte HENRIQUES.

J'ai lu qu'elle avait déclaré voici quelque temps, à un journaliste qui l'interviewait : « *Mon histoire est banale, vous savez.* »

Mais son histoire n'est pourtant vraiment pas banale.

Je retiens qu'elle est un peu Yvelinoise, puisqu'elle est née à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, qu'elle a longtemps joué à la J.S.F. POISSY, qu'elle a été Entraîneur au Pôle France de CLAIREFONTAINE, avec M. Gérard PRECHEUR (2004), qu'elle a ensuite exercé les fonctions de Manager de la section féminine du PARIS SAINT-GERMAIN (2005-2009).

Elle est ensuite devenue Secrétaire Générale de la F.F.F. (de juin 2011 à mars 2017) et elle est, depuis mars 2017, Vice-Présidente Déléguée de la F.F.F..

Nous nous connaissons depuis très longtemps - elle évoluait alors en Equipe de France Féminine où elle compte 32 sélections - et nous partageons une très forte implication pour le développement du Football, elle au niveau le plus élevé, et moi, plus modestement, au niveau du District.

Elle sait ce qu'est un District et comment il fonctionne, car elle a été membre de la Commission Technique du District du Val d'Oise, puis de son Comité de Direction, et j'étais d'ailleurs allé la rencontrer, en mars 2009, pour en savoir plus sur le projet qu'elle avait mis en œuvre pour le développement du Football Féminin dans le Val d'Oise (cela s'appelait l'opération « Cap 120 »).

Brigitte est fidèle en amitié et je la remercie vivement de sa présence parmi nous ce matin.

Je lui passerai la parole à la fin de notre Assemblée Générale, comme elle l'a souhaité.

oooooo

Bien entendu, plusieurs membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales sont présents, puisqu'il sera procédé tout à l'heure au renouvellement des membres du Comité de Direction.

Ils étaient présents ce matin, dès le début de l'émargement, pour s'assurer du respect des règles statutaires de la tenue de notre Assemblée Générale.

Par ailleurs, nous nous sommes assuré la **présence d'un Huissier de justice** (Me Philippe FIX, Huissier de justice à VERSAILLES), qui est présent depuis tôt ce matin, et qui pourra attester notamment qu'il a constaté que l'identité des Délégués des clubs a bien fait l'objet d'une vérification, qu'il a bien été exigé un pouvoir lorsque le Délégué n'était pas le Président du club, qu'un pouvoir a été exigé pour qu'un club puisse en représenter un autre, que le nombre maximal de pouvoirs tel qu'il est prévu par les statuts est bien respecté.

Bref, que les dispositions statutaires applicables à la tenue de notre Assemblée Générale sont bien respectées.

Enfin, comme vous avez pu le constater, **il sera recouru, pour les votes, à des boîtiers électroniques**, ce qui permettra, d'une part que les votes soient secrets, et d'autre part que leurs résultats soient connus de façon immédiate.

En plus, vous n'aurez pas à vous déplacer pour voter, ce qui, dans les conditions actuelles, est une très bonne chose.

oooooo

Je tiens à exprimer à la Ville de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, et à son Maire, M. Lorrain MERCKAERT, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, les très vifs remerciements du District des Yvelines de Football d'avoir bien voulu nous accueillir ici, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, pour cette Assemblée Générale.

M. le Maire est accompagné de M. Michel CRETIN, Adjoint au Maire chargé des Sports, qui connaît bien notre District puisqu'il a été Arbitre et qu'il a été le représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction du District.

Notre Assemblée Générale devait se dérouler à VILLIERS-LE MAHIEU, d'abord le 13 juin, puis, du fait de la crise sanitaire, le 17 octobre.

Mais le durcissement des règles qui a été décidé par les pouvoirs publics et les autorités sanitaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre, ainsi que les consignes qui ont été données à tous les Districts par la Fédération Française de Football quant aux conditions d'organisation de leurs Assemblées Générales ont conduit à transférer cette Assemblée Générale dans une salle beaucoup plus vaste que celle qui était prévue, dans le but de garantir aux Délégués des clubs Yvelinois le respect des règles obligatoires de distanciation physique.

M. le Maire de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, que j'ai sollicité dans ce but, m'a aussitôt donné son accord pour utiliser la salle Jacques Brel, dont la capacité est de 332 places, ce qui permet de n'utiliser qu'un siège sur 2 et même une seule rangée de sièges sur 2.

Il vous a en outre été demandé de n'être représenté que par une seule personne, dans le but de permettre à notre Assemblée Générale de se dérouler dans des conditions de sécurité sanitaire optimales.

Je dis souvent, lorsque je rencontre des élus, que le District n'est rien sans les collectivités territoriales, et je le répète une fois de plus ici.

Merci beaucoup, M. le Maire, d'avoir accepté de nous recevoir à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Je passe la parole à M. Lorrain MERCKAERT, Maire de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, qui nous fait l'honneur d'ouvrir nos travaux.

➤ **M. Lorrain MERCKAERT, Maire de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

Bonjour à toutes et à tous.

Merci beaucoup pour ces quelques mots.

Bonjour aussi à Cyril POCHON, Président de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Bienvenue dans cette salle Jacques Brel. On peut dire que, d'une certaine manière, le District des Yvelines de Football est aussi chez lui, puisque son siège est également à MONTIGNY.

Nous sommes ravis de vous accueillir pour cette Assemblée Générale qui est importante, puisque, si j'ai bien compris, cela va vous amener à choisir les personnes du Comité de Direction pour les 4 prochaines années.

M. MEURILLON a parlé de mon accord mais il y a aussi Michel CRETIN qui est notre élu en charge des sports à la Mairie. C'est un grand ambassadeur du football puisqu'il a lui-même fait partie du Comité de Direction, il y a quelques années. C'est donc quelqu'un de très impliqué et c'était pour nous une évidence, à partir du moment où nous disposions d'un local qui permettait d'organiser cette Assemblée Générale, de pouvoir soutenir le District.

D'autant que ce soutien n'est pas à sens unique puisque nous avons des relations très fortes avec le District depuis des années car vous utilisez des terrains municipaux pour certaines formations et c'est grâce aussi à votre intervention auprès de la Fédération que nous avons pu, lors de la création de notre pôle Football, obtenir une subvention plus importante pour la réalisation d'un terrain synthétique.

Donc, pour toutes ces raisons, nous disons un grand merci au District et c'est d'autant plus normal que nous puissions vous accueillir ici.

Alors, on vous accueille dans des conditions très particulières effectivement. M. MEURILLON, je ne sais pas si cela était prévu ce matin, mais nous sommes aujourd'hui en zone rouge écarlate au niveau de la Préfecture, donc vous avez bien choisi et ce rouge écarlate est très contraignant.

Pour le football, il l'est un tout petit peu moins parce qu'en matière de sports extérieurs, la pratique peut se poursuivre alors que pour les sports en intérieur, c'est interdit pour les adultes, pour les 6 semaines à venir au moins.

C'est une période compliquée pour tout le monde, ça demande à chacun d'entre nous, à chacune d'entre vous, de réadapter sans cesse nos protocoles, nos procédures, pour permettre de faire en sorte que la vie continue. Ce sont des moments difficiles que vous portez tous pour permettre que l'activité se fasse et pour cela, un grand Bravo.

Nous sommes pleinement conscients, en tant qu'élus, de ce que cela représente au niveau des bénévoles et des associatifs qui doivent se mobiliser pour faire en sorte que leurs clubs puissent continuer de fonctionner.

Un grand Bravo à vous et encore une fois, je suis d'autant plus satisfait et heureux de vous permettre de tenir cette Assemblée Générale ici.

Je vous souhaite une très très bonne matinée et un bon vote.

*(applaudissements)*

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci M. le Maire.

M. le Maire m'avait fait savoir qu'il ne pourrait rester avec nous du fait de son emploi du temps.

Je remettrai tout à l'heure à M. Michel CRETIN, Adjoint au Maire chargé des Sports, pour le remettre à M. Lorrain MERCKAERT, Maire de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, un cadeau souvenir de la tenue de notre Assemblée Générale à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

oooooooo

Avant que nous ne commençons, je rappelle à nouveau que le déroulement de nos débats **fait, depuis toujours, l'objet d'un enregistrement audio**, ce qui permet d'en établir plus facilement un compte-rendu fidèle.

Mais avant d'aborder l'ordre du jour de notre Assemblée Générale, je voudrais que l'on ait, tous ensemble, une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale.

Ils sont cités dans le Rapport moral qui vous a été adressé.

Pour ceux qui nous ont quittés, et pour toutes celles et tous ceux qui nous touchent et vous touchent de près, je vous demande un instant de recueillement.

.....  
Je vous remercie.

S'agissant du **quorum**, je rappelle qu'il résulte de l'article 12.5.3 des Statuts du District, que :

**« La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. »**

*Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »*

➤ s'agissant des **votes**, qu'il résulte de l'article 12.5.4 des Statuts que :

*Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.*

*Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un représentant de club.*

*Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.*

*Les modalités de convocation, de quorum et de vote applicables pour l'élection du Comité de Direction, pour les modifications des Statuts du District ou pour la dissolution du District sont précisées à l'article 13 et au Titre V des présents Statuts.*

Le quorum est donc le suivant :

**52 clubs** doivent être présents ou représentés (156 clubs / 3)

**618** voix doivent être présentes ou représentées (1 854 voix / 3)

Je suis en mesure de vous indiquer que, sur les 156 clubs composant l'Assemblée Générale, **89 clubs sont présents ou représentés**, mais ça peut encore bouger un peu.

Quant au nombre de voix, le minimum de 618 voix est très largement atteint.

J'y reviendrai tout à l'heure.

**Le quorum état atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.**

Si l'une ou l'un d'entre vous souhaite vérifier tout cela, il lui suffit de se présenter à l'accueil, où se trouvent les membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, ainsi que Me Philippe FIX, l'Huissier de justice dont je vous ai parlé, et ce dernier pourra constater, si c'est le cas, la tenue de cette vérification.

oooooooo

Je vous propose maintenant d'aborder l'ordre du jour de notre Assemblée Générale, qui commence traditionnellement par l'allocution du Président.

## **1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT**

### ➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s à votre Assemblée Générale,  
Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et les Dirigeants des clubs Yvelinois,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Le Comité de Direction élu le 4 juin 2016, à NOISY-LE-ROI, pour le mandat 2016 / 2020, va cesser ses fonctions.

Je souligne, et les membres du Comité et du Bureau peuvent en attester, que le District a été durant ces 4 années géré de façon collégiale, aucune décision importante n'ayant été prise sans qu'elle ait, au préalable, fait l'objet d'un examen par les membres du Bureau.

Ce Comité de Direction avait été élu sur la base d'un Plan d'actions qui vous avait été soumis et qui portait sur de nombreux thèmes.

Ce Plan d'actions n'a bien sûr constitué que la ligne de ce que devait être l'action du District durant la période 2016 / 2020 et nous l'avons, ensemble, enrichi lors de rencontres entre les membres du Comité de Direction et les Présidents de clubs qui ont été organisées, soit au siège du District, les 31 mars 2017 et 17 mars 2018, ou au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE, les 12 janvier 2019 et 11 janvier 2020.

Je ne reviendrai pas sur toutes les décisions qui ont été prises, depuis 2016, dans le cadre de cette concertation.

Rappelons seulement que nous avons évoqué :

### ➤ **en mars 2017**

- le maintien de la constitution des groupes du Championnat Senior de 1<sup>ère</sup> Division (devenue la D 2) par voie de tirage au sort public,

- les conséquences des forfaits, pour que le forfait ponctuel d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge,

- l'organisation des Championnats C.D.M. en groupes de 12 équipes au lieu de 10,

- une mesure tendant à ce qu'au titre du Statut de l'Arbitrage applicable aux clubs dont l'équipe 1 évolue en District (hors D 1), une Arbitre Féminine soit comptabilisée comme 2 Arbitres.

➤ **En mars 2018**

- la procédure appliquée en cas de forfait avisé tardif,
- les conditions de la remise des matches des équipes des clubs qualifiés en Coupe de France ou en Coupe Gambardella-Crédit Agricole,
- les matches de Coupes des Yvelines devant se disputer en semaine,
- les déclarations d'impraticabilité des terrains,
- les conséquences de l'arbitrage par des personnes qui, réglementairement, ne peuvent arbitrer (mineur, non licencié, licencié d'un autre club, etc.),
- la restriction de participation résultant de l'article 7.6 du Règlement Sportif, pour ce qui est des Seniors Féminines.

➤ **En janvier 2019, à CLAIREFONTAINE**

- les conséquences de la réforme des catégories de jeunes et les difficultés qu'elle engendrait,
- le calendrier et les jours et horaires des matches, ce qui a conduit à la modification des horaires de certaines rencontres du samedi,
- l'organisation du Football d'Animation,
- la police des terrains, la prévention et la gestion des incivilités et l'aide de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.),
- la communication du District vers les clubs et des clubs vers le District,
- la représentativité des clubs lors des Assemblées Générales du District, sujet dont je reparlerai,
- le mode de paiement des indemnités des Arbitres du District, dont je vous reparlerai également.

➤ **En janvier 2020, à CLAIREFONTAINE**

Comme vous le savez, la dernière en date de ces réunions s'est tenue à CLAIREFONTAINE, le 11 janvier 2020 et avait concerné les deux thèmes suivants :

***Comment retrouver la convivialité et la sportivité sur et autour des terrains ?  
et  
Comment le District peut-il aider les clubs dans leur quotidien ?***

La synthèse qui en avait été établie a été soumise au Comité de Direction du 4 mars 2020 et publiée dans le journal numérique « Yvelines Football » du 17 mars.

Il était alors annoncé que plusieurs Groupes de travail allaient être mis en place pour donner une suite concrète à ce qui avait été une concertation très fructueuse et il était vivement souhaité que des Président(e)s de clubs se portent candidat(e)s pour faire partie de ces Groupes de travail.

Mais la crise sanitaire en a alors décidé autrement ...

o o o o o

L'objectif était, à chaque fois, d'abord **d'être à votre écoute**, puis d'agir en tenant compte du contenu de nos échanges.

Le plan d'actions du mandat 2016 / 2020 portait, comme je le disais, sur de nombreux thèmes, et à la fin de chaque saison, lors des Assemblées Générales, il vous a été rendu compte, dans le détail, des conditions de sa réalisation.

Il n'est ni possible, ni opportun, de tous les rappeler ici, d'autant que la fin de la mandature 2016 / 2020 a été directement impactée par la crise sanitaire qui a frappé notre pays, et qui a conduit à l'arrêt définitif des compétitions à compter du 13 mars 2020.

Ce ne serait en outre pas convenable lors d'une Assemblée Générale Elective.

Je me contenterai donc de revenir sur quelques sujets marquants de la période 2016 / 2020 et je vais commencer par la crise sanitaire :

### ➤ **La crise sanitaire**

La saison 2019 / 2020 s'est brutalement arrêtée le 13 mars.

Ce fut difficile pour tout le monde et le District a fait tout ce qu'il a pu pour faire en sorte que tout ce qui devait être fait soit fait.

C'est ainsi que le District :

- . a donné aux clubs, au fur et à mesure, les informations qui leur étaient nécessaires (annulation ou report de manifestations, relais des informations émanant de la F.F.F., de la Ligue du Football Amateur ou de la Ligue, traitement des procédures disciplinaires et des litiges règlementaires en cours, poursuite de la campagne de Labellisation des Ecoles Féminines de Football, examen de la situation des clubs au regard de leurs obligations au titre du Statut de l'Arbitrage, instruction des demandes de subventions des clubs auprès de l'Agence Nationale du Sport, etc.),

- . a procédé à l'adaptation des règles de départage au sein des groupes de championnats et du système de bonus/malus résultant de l'annexe 4 au Règlement Sportif, pour tenir compte de l'arrêt des compétitions,

- . a homologué les classements de la saison et déterminé les accessions et les relégations, en tenant compte de la décision du Comité Exécutif du 16 avril 2020,

- . a adapté la modification de la structure de certains Championnats du District, et modifié en conséquence les obligations des clubs en matière d'équipes obligatoires,

- . a fixé les conditions du retour, à l'issue de la saison 2020 / 2021, au nombre réglementaire d'équipes composant les groupes de championnats en surnombre,

- . a défini les modalités de classement des Arbitres départementaux, puis arrêté le classement des Arbitres à l'issue de la saison,

- . a arrêté le Budget de la saison 2020 / 2021,

- . a adopté le calendrier général de la saison 2020 / 2021, puis composé les groupes de Championnats pour ladite saison,

- . a composé la plupart des Commissions du District,

- . a fixé les dates des différentes réunions de début de saison, qui se sont tenues, soit par voie de webinaires, soit en présentiel,

- . a fixé les dates des diverses réunions et manifestations de la saison 2020 / 2021, sous réserve bien sûr, de l'évolution de la situation sanitaire.

Bref, nous avons fait le job !

Et c'était le moins que nous puissions faire, car nous étions là pour cela.

Et pour la saison 2020 / 2021, nous avons publié le Protocole de reprise des compétitions des Ligues et des Districts, puis le Protocole adapté par la Ligue, accompagné du N° 7 de la Newsletter de la Ligue.

Ont également été mises à la disposition des clubs des affichettes-types rappelant les bonnes pratiques et qui sont à apposer là où c'est utile.

Par ailleurs, il a été demandé aux clubs de désigner un Référent Covid, dont la mission est de s'assurer de la bonne mise en œuvre, au sein du club, des préconisations relatives au respect des gestes barrières et de la distanciation.

De leur côté, la Ligue et le District ont désigné un Référent Covid, joignable par les clubs, étant rappelé que fonctionne à la F.F.F. une Hotline Pandémie, en charge de répondre à toutes les questions, des clubs, des Ligues et des Districts.

Le Comité de Direction du District a désigné M. Laurent HOUIN, membre du Comité de Direction, en qualité de Référent Covid du District.

Il a ensuite été procédé, le 25 septembre, à la publication de la circulaire du Ministère chargé des sports, récapitulant, dans la continuité des décisions prises par le Gouvernement pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, les mesures spécifiques qui ont été prises dans le domaine du sport.

Et enfin, voici quelques jours, nous vous avons alertés sur les règles à appliquer s'il s'avère nécessaire de reporter une rencontre.

Ni les membres du District, ni les clubs, ne sont des spécialistes dans le domaine médical et c'est pourquoi nous laissons l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) jouer son rôle et décider qui peut jouer ou pas.

Les récentes prises de position de l'A.R.S. ont montré sa rapidité de réaction. Elle fournit **par écrit** une liste précise des personnes qu'elle décide d'isoler au vu des informations qui lui sont communiquées ou qu'elle a pu récolter.

En fonction de ces écrits - et seulement en fonction de ces écrits -, le District reporte les rencontres selon le Protocole en vigueur, qui tient compte à la fois des difficultés rencontrées et de la nécessité de respecter l'équité sportive.

Le premier réflexe doit donc être de contacter l'A.R.S. afin de déclencher la procédure.

Au vu des premiers retours, il s'avère que chaque cas est unique et traité différemment et qu'aucune règle générale des décisions de l'A.R.S. ne peut être communiquée.

Il est tout de même important de rappeler qu'une personne ayant été en contact avec un « cas contact » n'est pas considérée elle-même comme « cas contact » et donc qu'aucune mesure spécifique particulière n'est à prendre vis-à-vis d'elle.

Seule la personne testée positive au Covid-19 et les personnes ayant été directement en contact - selon les critères de l'A.R.S. - avec ces personnes sont soumises à des mesures restrictives.

Par ailleurs, sur le plan financier :

Les Relevés clubs qui devaient être adressés aux clubs à la fin du mois de mars 2020 ne leur ont pas été transmis car il est apparu que, compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvaient les clubs, la mise en recouvrement des sommes dues au District apparaissait inopportune.

De même, le prélèvement automatique de l'acompte sur les sommes dues au titre des **indemnités des Arbitres** n'a pas été pratiqué en mars, étant noté que, par contre, **les dernières indemnités des Arbitres leur avaient été versées.**

L'objectif du District était, en outre, d'une part de ne pas créer pour les clubs des difficultés supplémentaires en cette période difficile, mais d'autre part de ne pas concentrer, sur une même période, le paiement des sommes dues au titre de la présente saison et de la prochaine saison.

Il devait en particulier être tenu compte du fait que certains clubs n'avaient toujours pas perçu la subvention attendue de leur commune, les réunions du Conseil municipal étant toujours suspendues.

Par ailleurs, **indépendamment du Fonds National de Solidarité** créé par la Fédération et auquel le District participe pour 40 000 € - nous le verrons tout à l'heure - le Comité de Direction a décidé **la mise en place d'un Plan de Soutien Départemental aux clubs yvelinois.**

Les diverses compétitions dans lesquelles les clubs s'étaient engagés pour la saison 2019 / 2020 n'ayant pu aller à leur terme, le Comité a décidé de procéder à la restitution intégrale aux clubs du montant de tous les

engagements dans les Championnats du District, dans les Coupes des Yvelines, et dans les Critériums et les Challenges du Football d'Animation.

Il fallait en effet avoir conscience de ce que les plus grosses difficultés des clubs n'apparaîtraient pas lors de la saison 2019 / 2020, mais il s'agissait, par cette mesure exceptionnelle, d'aider les clubs yvelinois à préparer au mieux la saison suivante.

Cela a représenté une somme totale d'**environ 30 000 €**, qui a aussitôt été portée au crédit de chacun des comptes-clubs.

Nous avons ainsi fait ce qui nous paraissait nécessaire, dans l'intérêt des clubs.

Je profite de notre Assemblée Générale pour relever que quelques clubs sont encore débiteurs envers le District, malgré les rappels que nous leur adressons mais auxquels ils ne donnent pas suite.

J'invite ces clubs à régulariser leur situation.

Je reviens sur la crise sanitaire.

Le décret du 16 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a été publié ce matin au Journal officiel.

Il donne compétence aux Préfets pour, dans un certain nombre de départements dont les Yvelines, interdire, dans les zones qu'il définit, afin de lutter contre la propagation du virus, les déplacements de personnes hors de leur lieu de résidence entre 21 h et 6 h du matin, à l'exception des déplacements pour un certain nombre de motifs.

L'arrêté du Préfet des Yvelines est attendu, probablement dans la journée.

L'instauration de ce couvre-feu, de 21 h à 6 h, aura pour conséquence de compliquer le fonctionnement des clubs :

- d'une part, pour les compétitions, lorsqu'elles se déroulent en toute fin de journée ou en soirée.

Il faudra que les clubs, mais également les instances, fassent preuve de bienveillance et de discernement pour que les compétitions puissent continuer à se dérouler.

Pour sa part, le District a déjà décidé de reporter les rencontres qui ne peuvent se dérouler du fait du couvre-feu, c'est-à-dire celles du Critérium du lundi soir et les rencontres de Futsal.

Les clubs concernés peuvent néanmoins décider de disputer leurs rencontres à des heures compatibles avec le respect du couvre-feu, avec l'accord de leur adversaire, à la condition toutefois de d'en saisir le District dans un délai raisonnable permettant de procéder à la désignation des Arbitres.

- d'autre part, pour les entraînements, notamment pour les joueurs adultes, des catégories U 18, U 19, Seniors et Vétérans, dont les horaires d'entraînement vont, durant 4 à 6 semaines, devoir être adaptés pour respecter l'heure limite de 21 h.

Les clubs risquent donc d'être contraints d'écourter la durée de certains entraînements pour que, dans une plage horaire qui sera ainsi réduite, toutes les catégories d'âge puissent continuer de s'entraîner, en tenant compte en outre de la disponibilité des pratiquants.

Nous n'avons malheureusement pas le choix.

Vous avez sans doute vu que la Ligue a publié, hier, sur son site, un communiqué relatif aux conséquences de l'instauration du couvre-feu.

Il y est indiqué que la décision a été prise de s'aligner sur la position de la Fédération de **maintenir tous les matches officiels** à l'exception des matches de certaines compétitions régionales et des compétitions Futsal, qui sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Pour les autres rencontres des championnats régionaux et afin de s'adapter aux nouvelles mesures, **le coup d'envoi des matches devra se faire au plus tard à 17 h** afin de permettre aux acteurs de ces matches de rentrer chez eux avant le couvre-feu.

Pour les rencontres des compétitions du District, l'heure limite du coup d'envoi sera 18 h.

M. Luc MISEREY, qui représente la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, reviendra tout à l'heure sur le sujet.

#### ➤ **Le record du nombre de licencié(e)s**

Lors de la saison 2018 / 2019, le District a compté **41 545 licencié(e)s**, ce qui est désormais notre record, contre :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 736 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licencié(e)s**.

Le précédent record remontait à la saison 2006 / 2007, avec 40 540 licencié(e)s.

Lors de la saison 2019 / 2020, le District a compté **40 095 licencié(e)s**.

#### ➤ **Les conditions de tenue des Assemblées Générales du District**

Le plan d'actions qui avait été soumis aux clubs en juin 2016 indiquait clairement qu'une réflexion serait menée quant aux conditions de tenue des Assemblées Générales du District, pour modifier, notamment, les conditions de la représentativité des clubs et tenir compte des préconisations qui résulteraient des statuts-types des Districts qui devaient être soumis à l'Assemblée Fédérale du 28 mai 2016.

C'est ce qui s'est fait :

- d'abord le 1<sup>er</sup> décembre 2017, où l'Assemblée Générale Extraordinaire a, non seulement mis nos statuts en conformité avec les statuts-types des Districts adoptés par l'Assemblée Fédérale, mais également :
  - modifié les conditions d'attribution des voix aux clubs en fonction du nombre de leurs licencié(e)s,et
  - limité à 1, au lieu de 4, le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par chaque club,l'objectif étant clairement que les clubs soient physiquement présents lors des Assemblées Générales, où se prennent des décisions qui les concernent très directement,
- puis, lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2019, avec une nouvelle mise en conformité de nos statuts avec les statuts-types des Districts,
- puis enfin, le 13 décembre 2019, pour corriger les conditions d'attribution des voix aux clubs en fonction du nombre de leurs licenciés, dès lors qu'après examen et concertation, il avait été estimé qu'il y avait lieu de mieux préserver la représentativité des clubs qui possèdent un gros effectif de licencié(e)s.

#### ➤ **Le déploiement de la Feuille de Match Informatisée**

Utiliser la F.M.I. nous paraît aujourd'hui tout à fait normal, mais souvenez-vous.

Ce n'est que depuis début mai 2017 que tous les matches des compétitions à 11 sont sous F.M.I., y compris les rencontres des différentes Coupes des Yvelines, après une mise en œuvre progressive tout au long de la saison, catégorie par catégorie.

La F.M.I. a ensuite été étendue, à compter de la saison 2017 / 2018, aux compétitions Seniors Féminines, au Futsal et au Critérium du Lundi Soir.

Et le déploiement s'est poursuivi, lors de la saison 2019 / 2020, avec les rencontres du Football d'Animation, des U 10 / U 11 aux U 12 / U 13.

Et je me souviens qu'à plusieurs reprises, je vous ai félicités pour les efforts que vous, les clubs, avez produits pour permettre le déploiement de la F.M.I., le District, de son côté, ayant financé l'acquisition et l'attribution gratuite aux clubs de près de 700 tablettes.

### ➤ **Le développement du Football Féminin**

Le District comptait, à la fin de la saison 2019 / 2020, 2 590 licenciées, contre 1 609 à la fin de la saison 2015 / 2016.

L'évolution est de + 981 licenciées, soit + 60,97 % en 4 ans.

Parallèlement, les compétitions féminines se sont bien entendu développées et le nombre d'équipes continue de progresser.

Ainsi, ce sont, pour la saison 2020 / 2021, 111 équipes yvelinoises qui sont engagées dans les différents championnats Féminins contre 93 lors de la saison 2019 / 2020.

### ➤ **Le renforcement des moyens de l'équipe technique du District**

La F.F.F. avait décidé de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (en l'occurrence, 45 postes de Conseillers Techniques ou C.T.A. supplémentaires).

Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité était de 7 postes de technicien et 2 postes de C.T.A., avec une aide de la F.F.F. de 20 000 € par an, qui est pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District avait très vite fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques.

Ce recrutement est intervenu avec effet du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Par ailleurs, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillaient 24 H / semaine sont passés à 35 H / semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le volume horaire des techniciens est ainsi passé de 4 709 heures à 6 428 heures (soit + 68,67 %), avec corrélativement, un recours aux membres de la Commission Technique du District qui est devenu tout à fait marginal puisqu'il n'est nécessaire que dans les cas suivants :

- . les certifications, où le nombre de personnes devant être présentes en même temps le rend nécessaire, étant souligné en outre que les membres du jury ne peuvent pas être les formateurs ayant animé les modules du C.F.F. concerné,
- . les sélections féminines, dès lors que le District souhaite que leur encadrement soit féminin mais ne dispose d'aucune technicienne salariée,
- . les formations Gardiens de but et les formations Futsal, pour lesquelles le District ne dispose pas, parmi ses salariés, de la ressource nécessaire,
- . l'accompagnement de nos sélections, où un membre de la Commission Technique est présent,
- . les cas exceptionnels (par exemples, absences ou congés du personnel, respect des limites applicables en matière de temps de travail, ....).

### ➤ **La communication du District, dont Facebook**

Le plan d'actions qui avait été soumis aux clubs en 2016 indiquait que :

- . le District poursuivrait ses efforts pour améliorer encore sa communication avec les clubs ainsi que sa « visibilité » lors des manifestations qu'il organise,
- . une réflexion serait menée quant à la pertinence de l'instauration d'une communication directe vers les licenciés Yvelinois et il faudrait continuer à communiquer sur le fonctionnement des clubs, en particulier sur leurs pratiques positives ou leurs expériences exemplaires.

Le District a continué d'améliorer le contenu de sa communication, que ce soit dans le journal numérique « Yvelines Football » ou sur son site internet.

Il nous fallait faire en sorte que le District soit plus présent dans les médias, pour mettre en évidence ce que réalisent les clubs et le District, mais, croyez-le, ce n'est pas facile ...

Il a été créé la Commission Promotion, Information Communication qui, notamment, publie des articles sur les diverses manifestations qui sont organisées par le District et sur l'actualité du District.

Il a également été mis à la disposition des clubs une nouvelle rubrique sur le site internet, où, dans l'onglet « Actualité », a été créé un sous-onglet intitulé « Vie des clubs », qui constitue un espace de libre expression des clubs, qui ont la possibilité de communiquer sur les événements marquants du club.

Enfin, une page Facebook a été lancée en août 2019, afin de toucher, sous une forme différente, un autre public que celui qui consulte le journal numérique ou le site internet du District.

### ➤ **L'arbitrage**

Le plan d'actions qui avait été soumis aux clubs en 2016 indiquait que :

. il faudrait poursuivre l'action entreprise par la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), visant non seulement l'amélioration du nombre, mais également de la qualité des Arbitres du District et de leur fidélisation.

. les résultats obtenus ces dernières saisons devaient conforter la C.D.A. dans son action efficace pour aider à l'accession en Ligue des meilleurs des jeunes Arbitres du District, notamment au moyen du fonctionnement de sa Filière Promotionnelle.

La C.D.A. continue de travailler à l'amélioration de la qualité de nos Arbitres et, vous le savez, elle se montre sévère en cas de manquements.

Par ailleurs, la Commission Fédérale des Arbitres a statué en mai dernier sur les évaluations et les classements de la saison 2019 / 2020 des différentes catégories d'Arbitres et candidats fédéraux, ainsi que sur leurs affectations respectives pour la saison 2020 / 2021.

C'est ainsi que le District a appris la promotion de 3 Arbitres, membres de la Commission de District de l'Arbitrage. Il s'agit de :

- Brice PARINET, Président de la C.D.A., qui, Arbitre-assistant Fédéral, officie désormais en Ligue 1,
- Félicien GAZON et Steven LLEWELLYN, qui deviennent Arbitre Fédéral 4,

A noter que Félicien GAZON a terminé major de la promotion, sur 15 candidats, Steven LLEWELLYN étant classé 5<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, Théo CLOIX, Arbitre Yvelinois, a accédé à la fonction de Jeune Arbitre Fédéral (J.A.F.).

Le District ne peut que se réjouir de voir se poursuivre ce qui est devenu une tradition, puisque Théo CLOIX succède, en qualité de J.A.F., à Nicolas PERRON (2013), Vincent DUBOURDIEU (2014), Timothé BONNOT (2015), Guillaume DANGLADE et Gabriel HENRY (2017) et Maxime BOULANGER (2018).

Un tel bilan est unique en France !

Un rappel :

Ce sont des Yvelinois (Vincent DUBOURDIEU et Gabriel HENRY) qui ont été désignés en 2017 et en 2019, pour arbitrer la Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole au Stade de France !

A noter enfin la promotion de Guillaume DANGLADE au titre d'Arbitre Élite Régionale. Guillaume est Arbitre du District depuis l'âge de 14 ans. Il a été Jeune Arbitre de la Fédération pendant 2 ans et il officie dès cette saison en Championnat National 3.

Rappelons que, par ailleurs, il s'investit auprès des jeunes arbitres en sa qualité de membre de la C.D.A..

Et nous avons reçu, fin septembre, une très bonne nouvelle :

Ils étaient 41 en lice pour passer l'examen théorique du concours national d'Arbitre Fédéral 4, il y a quelques semaines à CLAIREFONTAINE et seulement 16 ont été déclarés admis.

Parmi les 4 candidats franciliens, seulement 2 ont été reçus à l'examen théorique et **ils sont Yvelinois !**

Il s'agit de Gabriel HENRY, qui a terminé à la 1<sup>ère</sup> place, et de Timothé BONNOT, qui a fini quant à lui 2<sup>ème</sup> !

Ce très beau succès salue tout le travail effectué en matière d'arbitrage, depuis plusieurs années, au sein des Yvelines et vient récompenser l'investissement sans relâche de nos 2 Arbitres qui sont également membres de la Commission de District de l'Arbitrage.

L'épreuve finale pour devenir Arbitre Fédéral 4 devait se dérouler cette saison, sur les différents terrains où ils seraient désignés.

Mais nous avons appris que, dans le cadre du Programme « Espoir » de la Direction Nationale de l'Arbitrage, Gabriel HENRY avait été nommé Arbitre Fédéral 4, mercredi dernier, par la Commission Fédérale des Arbitres, ce qui lui permet dès à présent d'officier en Championnat National 2.

C'est exceptionnel.

### ➤ **Le mode de paiement des indemnités des Arbitres du District**

Il avait été indiqué, lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2018, qu'il nous avait été signalé, par plusieurs clubs, que l'émission et la remise des chèques aux Arbitres présentaient certaines difficultés qu'un paiement direct par le District, assorti d'un prélèvement mensuel sur le compte des clubs, permettrait de régler.

Il avait alors été annoncé qu'une réflexion serait menée à ce sujet, avec les clubs.

Un Groupe de Travail a donc été créé pour examiner les conditions de la mise en place d'un mode de paiement des indemnités des Arbitres différent de celui actuellement en vigueur, le but étant clairement de simplifier, pour les clubs, les conditions de paiement desdites indemnités.

Il s'est déclaré favorable, à compter de la saison 2019 / 2020, à la mise en œuvre de ce projet qu'il a considéré comme favorable aux clubs, dans un but de simplification, avec :

- un paiement mensuel des indemnités des Arbitres par le District et non plus par les clubs, par virement sur le compte bancaire des Arbitres.
- une information mensuelle des clubs, par le District, sur les indemnités versées en leur nom, étant noté qu'en cas d'erreur, les clubs devront la signaler au District.
- un remboursement au District par les clubs, par voie de prélèvement automatique mensuel, d'un acompte d'un montant fixe, tout au long de la saison, calculé sur une estimation annuelle des indemnités à la charge des clubs, en tenant compte des conditions de couverture de leurs rencontres par des Arbitres officiels.
- une régularisation en fin de saison avec, selon le cas, versement du solde au District par le club ou remboursement du solde au club.

Le paiement, par le District, des indemnités des Arbitres est, m'a-t-on dit, très apprécié par les clubs.

oooooo

Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui, au moment où le Comité de Direction élu en juin 2016 va cesser ses fonctions.

Et je ne vous cacherai pas que, avec le Bureau et le Comité de Direction, nous sommes fiers de ce qui a été fait depuis 4 ans, même si, bien entendu, nous n'avons évidemment pas tout réussi.

oooooo

Je viens donc de vous parler d'une toute petite partie de ce que le District a réalisé durant ces 4 dernières saisons.

Mais je n'oublie pas que l'action du District n'a de sens que dans le cadre de ce que, **Vous**, les Présidents et les Dirigeants de clubs, vous réalisez quotidiennement sur le terrain, dans votre club.

Je tiens donc, une nouvelle fois, à vous remercier de ce que vous faites pour le football Yvelinois.

Merci.

*(applaudissements)*

oooooooo

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vais maintenant passer la parole à M. William MARISSAL, notre Directeur, qui va, avant que nous ne passions aux points suivants de l'ordre du jour, vous donner des informations sur les conditions de déroulement des votes.

Nous commencerons ensuite par un vote Test.

➤ **M. William MARISSAL, Directeur du District**

Bonjour à toutes et à tous,

La question posée apparaîtra à l'écran.

Pour les votes, vous avez 3 possibilités.

Il suffit d'appuyer sur le chiffre 1 pour voter Pour, sur le chiffre 2 pour voter Contre et sur le chiffre 3 si vous voulez vous abstenir.

Il n'y a pas besoin de valider, vous appuyez et votre vote s'inscrit, et il y a une mention « Acquitté » qui apparaît, ce qui veut dire que votre vote est pris en compte.

Si, après avoir voté, vous voulez modifier votre vote, il suffit de faire un autre choix, qui se substituera au choix qui avait été fait.

Si jamais vous avez un quelconque problème avec le boîtier, vous levez la main et le représentant de la société LUMI GLOBAL, qui gère le système des votes, viendra aussitôt vous voir pour régler le problème.

Un décompte du temps d'ouverture du vote apparaîtra, mais nous nous assurerons à chaque fois, avant de fermer le vote, que tout le monde a voté.

Y a-t-il des questions ?

Non ?

Nous allons donc passer au vote Test.

**LE VOTE TEST**

**Olivier GIROUD deviendra-t-il  
le meilleur buteur de l'histoire des Bleus ?**

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

Nombre de voix exprimées	1 210 voix
Pour	716 voix
Contre	494 voix

**LE RESULTAT EST « POUR » AVEC 59,17 % DES VOIX**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons maintenant passer au point N° 2 de l'ordre du jour, en l'occurrence l'adoption du procès-verbal des Assemblées Générales, Ordinaire et Extraordinaire, du 13 décembre 2019.

## **2 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES, ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE, DU 13 DECEMBRE 2019**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, le procès-verbal des Assemblées Générales, Extraordinaire et Ordinaire, du 13 décembre 2019 a été publié sur le site internet du District, ce dont les clubs ont été informés via le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 645 du mardi 3 mars 2020.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Pas d'observations ?

Nous allons passer au vote.

### **VOTE N° 1**

**Adoption du procès-verbal des Assemblées Générales,  
Ordinaire et Extraordinaire, du 13 décembre 2019**

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

Nombre de voix exprimées	1 252 voix
Pour	1 225 voix
Contre	27 voix

**ADOPTE AVEC 97,84 % DES VOIX**

Je vous remercie.

Je reviens sur le quorum et le nombre de clubs et de voix présents ou représentés.

Je rappelle qu'il faut que 52 clubs soient être présents ou représentés (156 clubs / 3) et que 618 voix doivent être présentes ou représentées (1 854 voix / 3).

Sur les 156 clubs composant l'Assemblée Générale, ce sont **92 clubs qui sont présents ou représentés**, soit 58,97 %,

Sur les 1 854 voix composant l'Assemblée Générale, ce sont **1 334 voix qui sont présentes ou représentées**, soit 71,95 %.

Nous allons maintenant passer au point N° 3 de l'ordre du jour, en l'occurrence le Rapport moral de la saison 2019 / 2020.

## **3 / RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2019 / 2020**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Chaque année, nous vous disons, pour vous faire sourire, que nous n'allons pas vous en donner lecture ...

Effectivement, il compte 58 pages et je suis certain que, comme chaque année, tout le monde l'a ... dévoré.

Comme chaque année, c'est William MARISSAL, notre Directeur, qui l'a rédigé avec son équipe.

Vous pouvez donc lui poser toutes les questions que vous souhaitez et je suis certain qu'il détient toutes les réponses .....

Ce Rapport moral n'est évidemment pas tout à fait le même que les saisons précédentes, pour les raisons que vous connaissez.

Je profite de ce moment pour remercier ici tout le personnel du District, dont l'équipe est emmenée par son « capitaine », William MARISSAL, que tout le monde connaît, ainsi que tous les membres de nos Commissions, pour tout le travail qu'ils acceptent d'assurer, tout au long de la saison, en faveur du football Yvelinois.

Je vous remercie également, **Vous**, les Dirigeants et les Dirigeantes des clubs, qui apportez inlassablement votre dévouement à votre club.

Je souligne à nouveau que sans notre personnel, sans nos bénévoles et sans tous ceux qui, comme vous, concourent au fonctionnement des clubs, **sans vous tous**, le football Yvelinois ne pourrait fonctionner.

Le Rapport moral de la saison 2019 / 2020 vous a été transmis conformément aux dispositions statutaires du District et je le soumets à votre approbation.

Y a-t-il des observations ?

Pas d'observations ?

Nous allons donc passer au vote.

**VOTE N° 2**

**Adoption du Rapport moral de la saison 2019 / 2020**

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

<b>Nombre de voix exprimées</b>	<b>1 256 voix</b>
<b>Pour</b>	<b>1 226 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>30 voix</b>

**ADOPTE AVEC 97,61 % DES VOIX**

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au point N° 4 de l'ordre du jour, en l'occurrence la présentation des comptes du District, arrêtés au 30 juin 2020.

**4 / PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2020**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe pour cela la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Bonjour à toutes et à tous,

Pour les comptes, nous allons faire un petit peu plus court que d'habitude puisque, comme l'a dit tout à l'heure le Président, c'est une Assemblée électorale.

Je pense que, de même que pour le Rapport moral, vous vous êtes empressés de lire attentivement le rapport de présentation des comptes qui vous a été transmis.

C'est une année vraiment exceptionnelle.

On a quand même fait la comparaison, dans les documents que vous avez reçus. La saison a été interrompue au 17 mars. De nombreuses manifestations n'ont pas pu être organisées par le District, comme les Finales départementales du Festival Foot U 13, les Coupes de Yvelines, etc.. Cela a eu des conséquences directes sur certaines ressources du District, mais également sur certaines de ses dépenses.

Je vais aller sur les grandes lignes :

Le niveau global des produits d'exploitation est inférieur à celui de 2018 / 2019 avec les ventes administratives qui sont en forte baisse. Les subventions d'exploitation restent stables. Les transferts de charges, eux, sont en forte hausse. Dans cette ligne-là, si vous avez lu le document, il est question de la participation obtenue au titre du chômage partiel et de l'aide de l'Etat.

Pour les charges d'exploitation, les achats sont en légère baisse. Les charges extérieures sont en très forte baisse parce que certaines choses n'ont pas pu être faites, tout comme les autres charges extérieures. Les impôts et taxes, comme dans la vie courante, sont en légère progression. Les frais de personnel sont en légère progression. Les dotations aux amortissements et les provisions sont en hausse.

Tout ceci nous mène à un résultat d'exploitation de la saison en déficit de 50 756 €, qui est un montant très inférieur à celui qui figurait au Budget prévisionnel.

Ce qu'il faut retenir de cet exercice, ce sont les charges exceptionnelles d'un montant de 55 224 € correspondant à la valeur des tablettes que le Comité de Direction, pour la F.M.I., a remises aux clubs sans participation de leur part, et à la somme de 28 933 € qui correspond aux remboursements aux clubs Yvelinois du montant des engagements, du fait de l'arrêt de la saison.

Toujours dans cet exercice, il faut rappeler que figure dans les comptes du District, depuis l'exercice 2012 / 2013, la valorisation de l'apport des bénévoles au fonctionnement du District, qui est une part très importante. Il s'agit d'estimer la valeur du travail et pour la saison 2019 / 2020, en tenant compte de l'arrêt au 13 mars, le montant atteint 188 065 €.

Sans tous les bénévoles qui œuvrent au sein du District, comment pourrions-nous fonctionner ?

A cette somme, s'ajoutent 39 058 € qui représentent les frais de déplacement de ces mêmes bénévoles, soit au total 227 123 € ce qui correspond à 20,31 % du montant total annuel des recettes courantes du District ou 83,10 % du montant total des subventions d'exploitation.

En conclusion, la diminution de certaines subventions, qui n'est pas avérée pour la saison 2019 / 2020, mais que nous redoutons peut, nous le savons tous, fragiliser un équilibre financier qu'il nous faut pourtant nécessairement maintenir.

Il va sans dire que l'effort de gestion et la maîtrise des dépenses doivent demeurer la règle si nous voulons poursuivre, dans les meilleures conditions, la mission de notre District, qui est de proposer aux clubs Yvelinois l'ensemble des prestations qu'ils sont en droit d'en attendre (gestion des compétitions, formations, lutte contre les incivilités, valorisation de l'esprit sportif, etc.), dans un contexte où il est en outre indispensable de tenir compte des grandes difficultés auxquelles les clubs sont eux-mêmes confrontés, a fortiori à la suite de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Pour ce faire, pour les saisons à venir, le District devra impérativement continuer de faire preuve d'anticipation et de rigueur.

*Figurent en annexes au présent procès-verbal :*

*- en annexe 1 le compte-rendu financier de la saison 2019 / 2020,*

- en annexe 2, le Compte de résultat de la saison 2019 / 2020,
- en annexe 3, le bilan au 30 juin 2020.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Sandrine.

Je passe la parole à M. Guillaume CARON, qui représente aujourd'hui M. Gérard PRIGENT, notre Expert-Comptable et je passerai ensuite la parole à M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes.

➤ **M. Guillaume CARON, représentant M. Gérard PRIGENT, Expert-comptable**

Bonjour à tous,

Pour compléter les propos de votre Trésorière, je dirais que les comptes qui vous sont présentés de manière plus précise, représentent un total de bilan de 1 747 000 €, avec des produits d'exploitation de 891 000 €, qui permettent d'aboutir à un résultat comptable qui est une perte de 96 540 €.

Ce qui est le fait majeur de cette exploitation, comme l'a dit la Trésorière, c'est que vous avez réussi finalement à préserver votre perte par rapport au Budget prévisionnel.

Il est important de rappeler qu'à l'intérieur de cette performance, le District a bénéficié d'aides d'Etat, qui représentent 53 000 €, qui finalement ont permis de ne pas dégrader la trésorerie de votre District qui se maintient malgré tout à un niveau de trésorerie satisfaisant et qui permettent finalement, dans le cadre de l'arrêté des comptes, d'apprécier une position qui est relativement solide, compte tenu du fait que les licences de l'exercice qui ont été clôturés au 30 juin 2020 ont été encaissées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres 2019.

Voilà pour ma part.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous passons aux rapports du Commissaire aux comptes.

## **5 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je passe la parole à M. Sylvain GODIN, notre Commissaire aux comptes.

➤ **M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes**

Bonjour,

Je suis Sylvain GODIN et je représente le Cabinet DBF Audit, qui est installé à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, non loin d'ici.

Mon rôle est de donner une opinion sur les comptes annuels qui sont présentés par le District et de s'assurer que dans ces comptes, il n'y a pas d'anomalies significatives.

Je vais de suite vous donner cette opinion-là.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Cette certification est assortie d'une observation sur les comptes : sans remettre en cause l'opinion exprimée, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice », de l'annexe des comptes annuels, concernant les effets induits par l'épidémie de Corona Virus sur la situation économique de l'association.

Ce rapport a été établi le 2 octobre, à la suite de l'arrêté des comptes par le Comité de Direction qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

En plus de ce rapport sur les comptes annuels, la loi nous demande d'établir un rapport sur les conventions réglementées. Ce rapport ne fait mention d'aucune opération couverte par ces conventions réglementées.

Je repasse la parole au Président.

*Figurent en annexes au présent procès-verbal :*

- en annexe 4, le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- en annexe 5, le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci, M. GODIN.

Sur les comptes de l'exercice 2019 / 2020 arrêtés au 3à juin 2020, y a-t-il des questions ?

Pas de questions ?

Nous allons donc passer à l'approbation des comptes au 30 juin 2020.

## **6 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2020**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Nous allons maintenant passer au vote.

### **VOTE N° 3**

#### **Adoption des comptes du District arrêtés au 30 juin 2020**

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

<b>Nombre de voix exprimées</b>	<b>1 277 voix</b>
<b>Pour</b>	<b>1 188 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>89 voix</b>

**ADOPTE AVEC 93,03 % DES VOIX**

Je vous remercie.

Je vais repasser la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, qui souhaite ajouter quelques mots.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale**

Je souhaite exprimer des remerciements à Mme Lydie TRUBERT et M. Gérard PRIGENT, ainsi qu'à Mme Michèle COURTIN, en charge de la comptabilité du District, et à M. William MARISSAL, notre Directeur, pour toute l'aide qui est apportée aux Trésorières pour l'accompagnement dans leur mission.

➤ **Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous rappelle qu'un décret du 14 mai 2009, portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels impose aux associations ayant reçu annuellement **un total de subventions ou de dons excédant la somme de 153.000 €** - le terme « dons » recouvre les dons manuels des particuliers mais aussi les sommes provenant du mécénat d'entreprise - de publier :

- le bilan ;
- le compte de résultat
- l'annexe aux comptes
- les rapports du Commissaire aux comptes

Il s'agira de transmettre, par voie électronique, à la Direction des Journaux Officiels, dans les 3 mois à compter de l'approbation des comptes par l'organe délibérant statutaire, les documents obligatoires.

Les comptes seront consultables sur :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php>.

Pour ce qui concerne le District des Yvelines, cette publication interviendra dans les prochains jours.

Nous allons maintenant passer au point N° 7 de l'ordre du jour, en l'occurrence l'affectation du résultat de l'exercice 2019 / 2020.

## **7 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 / 2020**

### **➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, il appartient à l'Assemblée Générale, après avoir adopté les comptes de l'exercice clos, de procéder à l'affectation de son résultat.

Le résultat global de l'exercice étant un déficit de **96 540 €**, le Comité de Direction propose à l'Assemblée Générale de décider, comme chaque année, **de l'imputer sur les « Autres Réserves »**.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions ?

Nous allons passer au vote.

### **VOTE N° 4**

#### **Affectation du résultat de l'exercice 2019 / 2020**

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

<b>Nombre de voix exprimées</b>	<b>1 255 voix</b>
<b>Pour</b>	<b>1 210 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>45 voix</b>

<b>ADOpte AVEC 96,41 % DES VOIX</b>
-------------------------------------

Je vous remercie.

Il nous reste, dans le domaine financier, à vous présenter le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021.

## **8 / PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2020 / 2021**

### **➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme chacun le sait, du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 13 juin 2020, le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 n'a pas pu, comme il est de règle, être adopté par l'Assemblée Générale avant le début de la saison 2020 / 2021.

Il doit donc l'être lors de la présente Assemblée Générale.

Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget avant le début de l'exercice, donc avant le 30 juin 2020.

C'est ainsi que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 a été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté lors de sa réunion du 25 juin 2020.

Le Budget ainsi arrêté a été publié le 3 juillet 2020, en annexe du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 25 juin 2020.

Pour vous présenter le projet de Budget Prévisionnel de la saison 2020 / 2021, je passe à nouveau la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale**

Pour le Budget prévisionnel, on constate pour la saison 2020 / 2021, quelques différences par rapport au Budget prévisionnel de la saison précédente, sans incidence sur l'équilibre de nos finances.

Ces différences s'expliquent de la même façon que les saisons précédentes mais, cette année, en plus de la Covid 19, il y a aussi la répercussion de la participation apportée par le District au Fonds National de Solidarité qui a été créé par la F.F.F. dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs.

Cette participation du District est de 40 000 €.

Pour les charges, et je fais un condensé, on a une hausse de 6 000 € des dépenses d'entretien, travaux et maintenance, puisqu'il y a quelques travaux à faire dans les locaux du District, une hausse de 10 000 € du poste manifestations diverses, une baisse de 7 500 € des dépenses en matière de stages, formations et détections du fait de la suppression des stages avec hébergement, une évolution des frais de personnel et, au titre des charges exceptionnelles, comme je vous l'ai indiqué, une somme de 40 000 €.

Pour les produits, on note la hausse des ressources correspondant aux droits d'inscription aux diverses formations.

La conséquence est, à ce titre, une baisse de l'ordre de 19 000 € des ressources du District.

Vous voyez ainsi comment s'expliquent les différences par rapport au Budget prévisionnel précédent.

Vous avez reçu par écrit toutes ces informations dans un document de présentation de 3 pages que vous pouvez relire.

*Figurent en annexes au présent procès-verbal :*

- en annexe 6, la présentation du Budget prévisionnel pour la saison 2020 / 2021,
- en annexe 7, le Budget prévisionnel pour la saison 2020 / 2021.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Autant le compte de résultat de l'exercice 2019 / 2020 est très particulier, avec les conséquences de la crise sanitaire, autant le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 a été établi en juin, dans des conditions qu'on peut qualifier de normales, tout en sachant toutefois qu'on y trouve, d'une part, la participation du District au Fonds National de Solidarité et d'autre part, les conséquences de l'organisation des formations, qui se fait désormais au plan régional sous l'égide de l'IR2F, l'Institut Régional de Formation du Football, avec une part des ressources correspondantes qui ne rentre plus dans la caisse du District mais dans celle de la Ligue, étant noté que c'est la Ligue qui fait fonctionner l'IR2F.

C'est donc le même Budget que la saison précédente, mais avec ces 2 particularités.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions ?

Nous allons passer au vote.

## VOTE N° 5

### Approbation du Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021

1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

<b>Nombre de voix exprimées</b>	<b>1 308 voix</b>
<b>Pour</b>	<b>1 166 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>142 voix</b>

**ADOPTE AVEC 89,14 % DES VOIX**

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer au point N° 9 de l'ordre du jour, en l'occurrence l'élection des membres du Comité de Direction.

## 9 / ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

### ➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Je passe maintenant la parole à M. Pierre FRAMBOURG, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, pour la partie électorale de notre l'Assemblée Générale.

### ➤ M. Pierre FRAMBOURG, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Je rappelle tout d'abord l'information qui avait été faite à l'Assemblée Générale du District le 19 décembre dernier.

Du fait de la création du District Parisien par l'Assemblée Fédérale du 8 décembre 2018, 1 club qui faisait partie du District des Yvelines a décidé, comme il en avait la possibilité, de rejoindre ce nouveau District.

Il s'agit de l'A.S. MAARIFIENNE.

En conséquence, l'A.S. MAARIFIENNE, si elle continuera de participer aux Assemblées Générales du District des Yvelines jusqu'à ce que le District Parisien organise ses propres compétitions (ce qui est prévu à compter de la saison 2021 / 2022), elle ne participe désormais plus aux Assemblées Electives du District des Yvelines dès lors qu'elle participera, le 3 novembre prochain, à l'Assemblée Générale Elective du District Parisien, son nouveau District.

Il y a donc lieu de soustraire de la composition de l'Assemblée Générale telle qu'elle vous a été communiquée tout à l'heure, 1 club et les 3 voix portées par l'A.S. MAARIFIENNE.

L'Assemblée Générale est ainsi composée de 155 clubs et de 1 851 voix.

oooooo

Je rappelle d'autre part qu'en vue du renouvellement des membres du Comité de Direction du District, un appel à candidatures a été publié dans les N°s 1 652, 1 653, 1 654, 1 655 et 1 656 du journal numérique « Yvelines Football », des 18 et 25 août, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 septembre 2020, ainsi que sur le site internet du District, la date limite d'envoi des candidatures étant fixée, conformément aux Statuts, au 17 septembre 2020.

Une seule liste s'est déclarée candidate, la liste intitulée « *ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS* », conduite par M. Jean-Pierre MEURILLON.

Sa composition figure dans le procès-verbal de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 22 septembre 2020, publié dès le 23 septembre dans le N° 1 657 du journal numérique « Yvelines Football ».

Dans les N°s 1 658 et 1659 du journal numérique « Yvelines Football » des 29 septembre et 6 octobre, il a été publié :

- la composition de la liste « *ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS* »,
- le Plan d'actions de cette liste pour le mandat 2020 / 2024.

Enfin, il vous a été adressé le 2 octobre, via la boîte e mail officielle du club, avec l'ensemble des documents afférents à la présente Assemblée Générale :

- . la composition de cette liste,
- . le Plan d'Actions de cette liste pour le mandat 2020 / 2024.

Tout le monde connaît la composition de la liste « *ENSEMBLE POUR LE FOOT YVELINOIS* » puisqu'elle vous a été communiquée et je ne vais donc pas en donner lecture, à moins que vous ne le souhaitiez ?

Ce n'est pas le cas.

*Pour rappel, la liste est composée comme suit :*

Fonctions exécutives :

**1 / Président :**

**M. Jean-Pierre MEURILLON**

*Président sortant, Secrétaire de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux*

**2 / Secrétaire Générale :**

**Mme Valérie TARDIVEL**

*Trésorière Générale Adjointe sortante, membre de la Commission Promotion, Information, Communication et de la Commission Médicale (F.C. BEYNES)*

**3 / Trésorière Générale :**

**Mme Sandrine SANCHEZ**

*Trésorière Générale sortante, membre de la Commission du Football en Milieu Scolaire et de la Commission Formation*

**4 / Arbitre :**

**M. Mustapha JINAMI**

*Membre du Comité sortant, membre de la Commission de District de l'Arbitrage*

**5 / Educateur :**

**M. Ali SAHALI**

*Membre du Comité sortant, membre de la Commission Technique et de la Commission d'Appel Départementale*

**6 / Médecin :**

**Dr Pascal MAILLE**

*Membre du Comité sortant, Président de la Commission Médicale, Directeur du Centre médical de CLAIREFONTAINE*

**7 / Représentant du Football**

**Diversifié :**

**M. Jean-Pierre LEDUC**

*Président de la Commission d'Organisation des Compétitions et membre de la Commission du Football Diversifié*

Membres indépendants :

**8 / M. Pierre GUILLEBAUX**

*Vice-Président Délégué sortant, Président de la Commission Départementale de Prévention, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) (Vice-Président du VOISINS F.C.)*

**9 / M. Yves AVOIRTE**

*Membre du Comité sortant, membre de la Commission des Statuts et Règlements (Président de l'A.S. MAUREPAS)*

**10 / M. Laurent HOUIN**

*Membre du Comité sortant, Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage et membre de la Commission de Discipline (C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE)*

**11 / Mme Josiane JOURDAN**

*Membre du Comité sortante, membre de la Commission d'Appel Départementale (Secrétaire du CHESNAY 78 F.C.)*

**12 / M. Thierry MOURAUX**

*Membre du Comité sortant, membre de la Commission Technique et de la Commission du Football d'Animation (F.O. PLAISIR)*

<b>13 / M. Florent BAUDOIN</b>	<i>Membre de la Commission d'Appel Départementale (Président du RAMBOUILLET YVELINES F.C.)</i>
<b>14 / M. Jean-François DUPONT</b>	<i>Président de la Commission du Football Féminin et de la Commission de l'Évènementiel (Vice-Président du F.C. BEYNES)</i>
<b>15 / Mme Dorette ELANGUE</b>	<i>Membre de la Commission du Football Féminin et de la Commission Technique</i>
<b>16 / M. Jean-Eric INACIO</b>	<i>Membre de la Commission du Football d'Animation (U.S. MONTESSON FOOTBALL)</i>
<b>17 / M. Rodrigo LOPES ROCHA</b>	<i>Président de l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE)</i>

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions ?

Nous allons donc passer au vote.

## VOTE N° 6

### Election des membres du Comité de Direction

#### Liste « Ensemble pour le Foot Yvelinois »

**1 = Pour / 2 = Contre / 3 = Abstention**

Le vote est ouvert.

.....

Tout le monde a voté ?

Le vote est fermé.

➤ **M. Pierre FRAMBOURG, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Le résultat du vote est le suivant :

<b>Nombre de voix exprimées</b>	<b>1 258 voix</b>
<b>Pour</b>	<b>1 120 voix</b>
<b>Contre</b>	<b>138 voix</b>

**La liste intitulée « Ensemble pour le Foot Yvelinois » est élue avec 89,03 % des voix.**

Je passe la parole à M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci de votre confiance.

Je vous exprime mes très vifs remerciements pour la décision que l'Assemblée Générale vient de prendre, d'élire la liste que j'ai conduite, pour continuer de diriger votre District pour les 4 prochaines saisons.

J'ai bien dit de **votre** District, car je suis de ceux qui soulignent, qui rappellent et qui répètent que le District des Yvelines n'est que l'émanation des clubs Yvelinois.

Si vous n'étiez pas là, **vous**, les clubs Yvelinois, il n'y aurait évidemment pas de District, pas de Ligue et pas de Fédération.

Et si nous nous sommes présentés à vos suffrages et que vous nous avez élus, c'est pour, **en votre nom**, faire fonctionner le football Yvelinois dans les meilleures conditions au profit de **vous**, les clubs Yvelinois.

Nous mesurons, croyez-le, l'honneur que vous nous faites en nous confiant la responsabilité de gérer votre District.

Nous mesurons également la confiance que vous nous témoignez.

Avec tous les membres de ce Comité de Direction, je devrais plutôt dire « avec l'équipe » que vous venez de choisir, je tiens à vous dire que la confiance que vous nous faites nous honore.

Nous mesurons aussi l'importance de la tâche que vous avez décidé de nous confier et que, fort heureusement, je ne vais pas accomplir seul - je ne fais jamais rien seul - mais bien entendu avec le concours précieux de l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Soyez-en persuadés, tous ensemble nous mettrons tout en œuvre pour que soit réalisé ce que très légitimement vous attendez de nous.

Je terminerai en vous disant que je prends ici l'engagement que nous continuerons d'être à l'écoute des clubs Yvelinois comme nous l'avons été pendant ces dernières saisons et que nous continuerons d'agir avec vous dans la concertation.

Je me tourne maintenant vers ceux qui faisaient partie du Comité sortant et qui quittent leurs fonctions :

- . M. Guy BEAUBIAT, Vice-Président sortant
- . M. Jean-Luc BOIVIN, Secrétaire Général sortant
- . M. Gérard DACHEUX, Secrétaire Général Adjoint sortant
- . Mme Fatna JDAINI, membre sortante
- . M. Jean-Loup LEPLAT, membre sortant
- . M. Jean VESQUES, membre sortant

Je tiens, au nom du District, à les remercier pour tout ce qu'ils ont fait en faveur du Football Yvelinois.

ooooooo

Je vais maintenant, comme prévu, passer la parole à Mme Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente Déléguée de la Fédération Française de Football, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Elle m'avait indiqué qu'elle ne souhaitait intervenir qu'à la fin de l'Assemblée Générale.

➤ **Mme Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente Déléguée de la Fédération Française de Football**

Monsieur le Président du District, Mon cher Jean-Pierre,  
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs des Yvelines,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction,  
Mesdames et Messieurs les membres des collectivités s'il en reste, même si M. le Maire est parti,

Bonjour à toutes et à tous,

C'est un immense plaisir pour moi d'être parmi vous ce matin et je suis là, bien évidemment, pour représenter le Président LE GRAËT qui vous adresse non seulement un salut chaleureux mais surtout un message de soutien dans le contexte si particulier qui est le nôtre.

Bien évidemment, je voudrais aussi vous féliciter, cher Jean-Pierre, pour cette réélection, vous et votre équipe, et à cet effet, je voudrais vous féliciter pour votre bilan très très positif.

On dit à la Fédération que le District des Yvelines fait partie des bons élèves parce que, pour le mieux que vous pouvez, avec vos clubs, avec votre équipe de Direction, avec votre Comité de Direction, vous essayez de suivre les orientations politiques qui sont les nôtres.

Mais, pour moi, un District qui joue le jeu, ce n'est pas simplement cela.

Vous faites aussi partie, cher Jean-Pierre, des Présidents qui sont fidèles, qui sont loyaux, qui sont engagés pour l'intérêt général du Football et c'est important de le dire car c'est primordial. Et vous savez comme moi, quand on voit le contexte dans lequel on est, le football n'est-il pas ce qui nous rassemble le plus, ce qui nous fait le plus vibrer, ce qui nous procure le plus de plaisir simplement par le jeu.

Quand on regarde votre bilan, 41 545 licenciés, c'est 3 000 de plus qu'il y a 4 ans, vous l'avez souligné, et 1 000 joueuses supplémentaires. Vous avez parlé également de l'arbitrage qui est primordial, car si on n'a pas le respect de l'arbitre, si on n'a pas des arbitres de qualité, on ne peut pas avoir de matches, pas de compétitions qui tiennent la route et je sais votre engagement par rapport à cela.

La bonne gestion des finances est aussi quelque chose de très important. On voit comment vous avez été durant cette période de Covid, vous avez parlé de la F.M.I., comment vous avez aidé les clubs par rapport à ces aspects budgétaires, l'encadrement technique mais aussi le football féminin.

J'ai parlé de loyauté, de fidélité, mais aussi d'expertise. Je sais que vous faites, Jean-Pierre, partie de la Commission Fédérale de révision des textes à laquelle je participe également. Vous êtes un expert dans la connaissance des règlements, non seulement de la Fédération mais également de l'ensemble du football et nous avons besoin de personnes comme vous.

En tout cas, sachez qu'au nom du Président LE GRAËT, je réitère des félicitations pour votre réélection, à vous et à l'ensemble de votre District.

Vous l'avez dit en préambule, je suis ici aussi parce que je suis très attachée au District des Yvelines car c'est tout un pan de ma vie. Vous l'avez dit, mon histoire est banale, je le répète parce que, finalement, ce qui nous réunit, c'est la passion pour le football.

Ce que vous faites au sein des clubs, ça a été toute ma vie pendant des années, d'être joueuse, d'entraîner puis d'être dirigeante et aujourd'hui d'être engagée tout comme vous.

Mais comme le disait Jean-Pierre, le football, ce n'est pas au 87 boulevard de Grenelle. Le football, à la base, ce sont les clubs et je crois que plus que jamais, il est important d'être à votre écoute et grâce au travail des Ligues et des Districts, c'est de cette manière que nous construisons nos orientations politiques.

Plus que jamais, nous avons besoin de vous entendre.

Ce matin est un moment important parce que les Assemblées Générales sont des espaces démocratiques, c'est là où vous pouvez vous exprimer. Je sais que le programme politique que Jean-Pierre a construit avec son équipe est fort des propositions que vous avez pu faire lors du séminaire qui a eu lieu à CLAIREFONTAINE au mois de janvier.

Quand je parle de la fidélité et de la loyauté et surtout de l'engagement de Jean-Pierre pour l'intérêt général, s'il y a bien une chose dont on a besoin, c'est ça, ce sont toutes ces remontées de terrain dont vous avez fait part, comme retrouver la compétitivité, la convivialité autour du terrain pendant les matches, après les matches, c'est vraiment quelque chose d'essentiel et je serai très attentive sur les propositions que vous avez faites. Nous sommes également à l'heure du bilan et c'est important d'en tenir compte.

Et puis vous avez parlé de quelque chose de très important, c'est la manière dont nos Districts peuvent aider les clubs, comment nos Ligues peuvent aider les Districts et comment la Fédération peut aider l'ensemble de ses organes décentralisés. Là encore, même si je pense qu'on a fait beaucoup de choses, on peut encore faire mieux et je vous parlerai un peu plus concrètement du soutien qui est le nôtre par rapport à la Covid.

Ce qu'il est aussi important de dire, c'est que l'on parle de cette crise sanitaire mais finalement, si vous regardez bien, on n'est pas que dans une crise sanitaire. On a été Champions du Monde en 2018 et ça a été des moments extraordinaires dans notre pays, de liesse, de fête, d'émotion et nous avons enchaîné avec la crise des gilets jaunes et maintenant avec la crise de la Covid. Et puis, on vous demande là encore de permettre à notre société de survivre, j'allais dire, parce que cette crise est très compliquée.

On est obligé de s'adapter en permanence et par rapport à ça, je voudrais vous dire quelques mots du rôle de la Fédération dans cette crise-là. Quand je vous parle de crise que notre société traverse, j'ai envie de vous dire que la priorité, c'est qu'on puisse continuer à jouer le plus longtemps possible durant cette période-là. Je sais que c'est très très dur sur le terrain pour vous, c'est dur pour l'ensemble des concitoyens mais il faut absolument qu'on arrive à continuer à jouer le plus longtemps possible, pour l'ensemble des compétitions, qu'on arrive à permettre à nos jeunes de continuer à s'entraîner, de continuer à venir sur les stades, sur les terrains et de se retrouver dans les clubs.

Pourquoi ? Parce que les clubs, comme je vous le disais, sont le cœur de notre activité et le moteur de l'activité du football, la Fédération et ses organes décentralisés. Quand je vous parle de crise, aujourd'hui on voit bien, on en parlait tout à l'heure, le rapport à l'autorité, le rapport à la règle, c'est quelque chose qui fait

de plus en plus défaut au sein de notre pays et le club est important parce qu'il est le 3<sup>ème</sup> lieu d'éducation, après la famille et l'école. C'est pour cela qu'il est très important qu'on arrive à tenir le coup et je vous adresse ce message de soutien au nom de la Fédération ; on doit naviguer à vue, on doit s'adapter en permanence, mais sachez que toutes les semaines, il y a non seulement les réunions des Présidents de Ligues et de Districts en visio-conférence au sein de la Fédération, mais je fais aussi partie des responsables de la Fédération qui, chaque semaine, font remonter au Ministère des Sports toutes les problématiques qu'on rencontre. Par exemples : la fermeture des vestiaires sur certaines collectivités, mais pas sur d'autres ; le fait que parfois l'Agence Régionale de Santé va interdire parce qu'il y a 1 cas contact, va demander à tout le club d'arrêter son activité ; le fait qu'un Maire ferme toutes ses infrastructures parce que sa responsabilité pénale est engagée et qu'on doit tous finalement respecter ce cadre sanitaire et tous ces protocoles, sachant que les décisions ne sont pas harmonieuses.

Sachez que nous faisons remonter tout ça et que beaucoup de choses sont mises en place. Un exemple concret : la cellule interministérielle de crise est bien sûr réactivée depuis la rentrée, mais il existe des cellules de crise délocalisées au sein de chaque territoire. C'est le rôle des Districts, c'est votre rôle de faire remonter chacune des difficultés que vous rencontrez au quotidien pour que l'on puisse aller au Ministère des Sports et faire savoir que, à tel endroit, on n'a pas pu jouer, on n'a pas pu faire ceci ou cela, parce que s'il y a bien un endroit où les protocoles sanitaires sont respectés, c'est au sein des clubs. Et rien que pour cela, je vous remercie au nom de la Fédération parce que je sais le travail que vous faites.

Ensuite, ce qu'il est aussi important de dire, c'est que, il y a besoin de s'adapter mais il faut le soutien de la Fédération et pour cela, vous savez qu'un Fond National de Solidarité de 30 millions d'€ a été rapidement débloqué à partir du mois de juillet, soit 10 € par licencié, crédités sur votre compte club. Je sais que c'est d'ores et déjà fait. C'était un message important de la part de la Fédération de pouvoir vous soutenir.

Vous avez également les dotations de ballons pour les clubs un peu plus fragiles, de moins de 100 licenciés, puisque cela représente 3 millions d'€ qui ont été dotés et dans l'accompagnement des clubs dont je vous parlais, il y a aussi 1,25 million d'€ d'aide à l'emploi et à la formation qui ont été débloqués. Vous avez aussi, au sein de l'Agence Nationale du Sport, 7 500 emplois supplémentaires qui vont être débloqués. Il est donc important que vous puissiez, vous aussi, bénéficier aussi de tout cela.

Il est important qu'on accélère également notre transformation. Vous voyez bien aujourd'hui, le décalage qui existe entre l'offre et la pratique. Il est difficile de répondre à toutes les attentes de nos pratiquants, entre ceux qui veulent faire de la pratique Loisir, où ils veulent, quand ils veulent, sous la forme qu'ils veulent, ceux qui veulent continuer la compétition et c'est très bien. On nous demande aujourd'hui, non pas de nous réinventer mais de nous adapter à cette nouvelle demande des pratiquants. C'est vrai que l'image du football, ce sont plutôt les compétitions de foot à 11, tous les week-ends, avec un entraînement 2 fois par semaine, mais aujourd'hui, ça ne suffit plus. Vous savez que la Fédération teste un nombre important de pratiques Loisirs.

Nous savons aussi que l'e-foot marche très bien au sein des clubs, en même temps que la pratique bien évidemment et pour nos licenciés et que cela peut permettre de récupérer du monde sur la tranche des adolescents. Je crois que c'est un message important à vous faire passer : la pratique compétitive ne suffit plus, il y a besoin d'offrir autre chose à nos pratiquants.

Enfin, ce que je voudrais dire par rapport à l'accompagnement qui est le nôtre, c'est que plus que jamais, nous avons besoin de vous, les Bénévoles, au sein des clubs même si la Fédération est une délégation de service public et qu'elle respecte tout ce qu'elle a de régalien à faire, je voudrais simplement dire que la reconnaissance qu'il peut y avoir aujourd'hui pour le monde associatif est insuffisante, tout comme la reconnaissance du monde associatif dans le sport.

Sans opposer bien évidemment la culture et le sport, vous avez vu que sur le plan de relance, il y a eu 2 milliards pour la culture et 120 millions d'€ pour le sport et c'est insuffisant, même si l'Etat a compensé avec le prêt pour les clubs professionnels et que nous sommes le seul pays à avoir bénéficié de cela, aujourd'hui cette reconnaissance est insuffisante.

Je voudrais pour conclure, au nom du Président LE GRAËT, vous remercier très très sincèrement pour votre investissement au quotidien. On a besoin de s'accrocher, de se souder pour une unique et seule bonne raison, c'est que seul le Football aujourd'hui en France procure cela : être unis, rassemblés, pouvoir célébrer des moments et des émotions dans les stades et malheureusement en ce moment, juste au niveau de la télévision, des moments uniques que, je le redis, seul le football permet.

Merci infiniment à vous, et cher Président, pour tout ce que vous faites pour la France et pour le football.

Courage et on se serre les coudes parce qu'on va tenir et jouer le plus longtemps possible avec tous nos jeunes.

Merci à vous

*(applaudissements)*

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Brigitte.

Nous avons prévu de répondre maintenant aux questions écrites qui seraient posées par les clubs, mais il ne nous a été transmis aucune question.

Je vais donc passer maintenant la parole à M. Luc MISEREY, représentant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines.

**10 / INTERVENTION DE M. LUC MISEREY, REPRESENTANT LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

➤ **M. Luc MISEREY, représentant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

Bonjour à toutes et à tous,

Cela a été dit, c'est une année particulièrement exceptionnelle.

Je voudrais insister sur quelque chose que le Dr Pascal MAILLE ferait bien mieux que moi, c'est qu'on ne mesure pas les effets que vont produire sur notre jeunesse, 6 mois sans football et puis maintenant peut-être d'autres conséquences.

On ne le mesure, ni sportivement, ni psychologiquement, ni psychiquement et il va falloir accompagner tout cela. Il faut donc que l'on se prépare tous à cela et le meilleur moyen est encore de s'efforcer, et j'ai de nombreux exemples que vous avez mis en place, pour garder toujours, le plus possible, le lien même dans la période de confinement, de travailler à ce que nos jeunes et nos moins jeunes conservent de l'espoir.

Dans la période qui s'ouvre là, il va falloir continuer.

Mme Brigitte HENRIQUES a rappelé la complexité des choses, parce qu'on attend dans les minutes, les heures qui viennent, un arrêté préfectoral.

Que va-t-il dire ? Je ne suis pas en capacité de vous le dire.

On a donc besoin que nos jeunes jouent, mais je serais tenté de dire que la priorité des priorités, c'est qu'ils pratiquent parce que dans le jeu, il y a forcément l'opposition, etc.. Depuis le 11 mai, il aurait été possible de reprendre une pratique sportive qui, bien sûr, n'est pas le jeu tel qu'on l'aime et tel qu'on souhaite le voir pratiquer mais, au moins, de relancer l'activité.

Pour diverses raisons, cela a été très peu mis en place. Il faut qu'on ait cette vigilance-là mais bien évidemment quand je dis cela, ça ne vous incombe pas, parce que, comme cela a été également rappelé, quand les stades sont fermés, par définition vous ne pouvez pas permettre la pratique. Ceci étant dit, il faut qu'on ait véritablement une réflexion à tous les niveaux pour favoriser le fait qu'on ouvre des perspectives à nos jeunes et à nos moins jeunes.

Donc, bon courage à vous tous. Vous avez fait beaucoup et, j'allais dire, j'ai le regret de vous dire que vous allez encore faire beaucoup parce que cela va être encore plus difficile, je pense, avec cette période automnale et hivernale qui se présente. On aura moins de capacités. Il y a eu beaucoup d'initiatives qui étaient plus faciles vraisemblablement quand les températures extérieures étaient meilleures. Là, cela va être compliqué, sans vestiaires, etc..

Donc, bon courage à nous tous, pour essayer de faire le maximum pour que nos jeunes restent concernés par le football et qu'ils aient véritablement des perspectives.

Tout cela va changer bien des choses, nos Educateurs sportifs s'adaptent. Forcément cela a des incidences. On redécouvre que le ballon va toujours plus vite que les joueurs et cela va nous faire réfléchir à ressortir sans doute avec quelques aspects positifs, malgré ce qu'il se passe.

Et surtout ne cédon pas à la sinistrose.

Bon courage à tous.

*(applaudissements)*

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Luc, de ton intervention.

ooooooo

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ooooooo

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Pour conclure, je voudrais, au nom de l'ensemble des membres du Comité de Direction, **vous remercier à nouveau pour ce que vous faites, toutes et tous, pour le Football Yvelinois**, et vous souhaiter, malgré tout, une excellente saison.

Merci encore, Brigitte, d'avoir été présente à notre Assemblée Générale.

ooooooo

Quelques mots encore :

### ❑ **LES MATCHES DES CLUBS YVELINOIS POUR LE 5<sup>ème</sup> TOUR DE LA COUPE DE FRANCE**

2 clubs amateurs Yvelinois vont disputer, demain, à 14 H 30, un match du 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Il s'agit :

❖ du **CONFLANS F.C.** (R 1), qui recevra l'ESPERANCE AULNAYSIENNE (R 1)

❖ du **HOUILLES A.C.** (R 2), qui recevra le F.C. 93 BOBIGNY-BAGNOLET-GAGNY (N 2)

Nous leur souhaitons bien sûr très bonne chance et espérons les retrouver tous les deux au 6<sup>ème</sup> Tour de la Coupe de France.

### ❑ **LA REMISE DE DOTATIONS EN MATERIELS**

Dans le cadre du Fonds National de Solidarité, la Fédération a attribué une dotation **en ballons (80 000) et chasubles (55 000), pour un total de 3 M € pour les 6 100 clubs de - de 100 licenciés.**

66 clubs Yvelinois sont concernés :

36 clubs traditionnels, sans jeunes (U 6-U 13)

23 clubs traditionnels, avec jeunes (U 6-U 13)

5 clubs Futsal

2 clubs de Football Loisir

Ces dotations ont été livrées au District, à charge pour lui de les distribuer aux clubs éligibles.

Il avait été envisagé de procéder à cette remise le 5 septembre, à l'occasion du Forum du District, mais sa suppression a conduit à rechercher une autre modalité de distribution.

Les clubs attributaires ont été informés et ils sont invités à se présenter maintenant, au siège du District, pour prendre possession de leur dotation.

Il en est de même pour les clubs qui ont obtenu le Label Jeunes (saison 2018 / 2019) ou le Label des Ecoles Féminines de Football (saison 2019 / 2020).

#### □ **LES CONDITIONS DE SORTIE DE LA SALLE**

Pour des raisons sanitaires, il vous est demandé de sortir de la salle, rang par rang, par les issues situées à droite et à gauche (pas au milieu), le but étant, vous l'avez compris, de respecter les règles de distanciation physique.

Les boîtiers électroniques sont à remettre à la sortie.

Merci beaucoup d'avoir été présents.

---

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1**

#### **COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2019 / 2020**

Conformément aux statuts de notre Association, nous présentons à votre assentiment le Compte de résultat de l'exercice 2019 / 2020 et le Bilan arrêté au 30 juin 2020, préalablement examinés et vérifiés par notre Expert-comptable et notre Commissaire aux comptes.

#### **ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT**

Il s'agit de vous présenter le Compte de résultat de la saison 2019 / 2020, et comme les saisons précédentes, pour en faciliter la lecture, nous avons différencié le résultat d'exploitation du résultat global de l'exercice.

Rappelons que le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits.

Il est tenu compte ensuite des Charges Financières, le cas échéant, et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels qui ont été, durant plusieurs saisons, fortement impactés par les opérations liées au transfert du siège du District.

Ensuite, il nous paraissait intéressant, les années précédentes, de comparer, les comptes du dernier exercice clos à ceux de l'exercice précédent.

Il est clair toutefois que cette comparaison a, cette fois, ses limites, la saison 2019 / 2020 étant en effet une saison tout à fait particulière dès lors qu'elle a été brutalement et définitivement interrompue le 17 mars 2020 du fait de la crise sanitaire qui a frappé notre pays.

Rappelons que de nombreuses manifestations n'ont pu être organisées par le District du fait de la crise sanitaire (Finales départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F, Journée du Football Féminin, Finales des Coupes des Yvelines Futsal, Finales des Coupes des Yvelines, Soirée des Champions, Journée Nationale des Débutants, Assemblée Générale d'été, ...).

Cela a bien entendu eu des conséquences directes sur certaines des ressources du District, mais également sur certaines de ses dépenses.

Il en est de même pour ce qui est des formations, qui se sont brutalement et définitivement arrêtée en mars.

Dans ce contexte, on peut observer les divers points suivants, pour lesquels il y a lieu de produire un certain nombre d'explications.

#### **1 - SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Le niveau global des produits d'exploitation est inférieur à celui de l'exercice 2018 / 2019 (- 3,71 %, soit - 34 357 €).

L'analyse en détail des produits montre des différences significatives, qui se répartissent et s'expliquent de la manière suivante :

**A) - Les Ventes Administratives sont en forte baisse (- 12,83 %, soit - 83 224 €) :**

⚡ - Produit des manifestations	- 4 053 €
⚡ - Partenariat	- 3 249 €
⚡ - Recettes administratives	- 77 583 €
⚡ - Quote-part sur licences enregistrées	- 6 578 €
⚡ - Droits de changement de club	+ 8 957 €

Le produit des manifestations est en baisse du fait que, comme déjà indiqué, de nombreuses manifestations n'ont pu être organisées par le District du fait de la crise sanitaire.

S'agissant du partenariat, la baisse constatée est liée au fait que les achats de matériels auprès de notre équipementier ont été moins importants.

Le partenariat obtenu du Crédit Agricole d'Ile de France reste au niveau de la saison précédente, où avait été constatée une augmentation de 2 000 €.

S'agissant des Recettes administratives, la baisse très importante (- 77 583 €) est la conséquence directe de l'arrêt total des compétitions du District.

Le montant de la quote-part sur licences enregistrées est bien entendu directement lié au nombre de licences délivrées aux clubs yvelinois.

Ce nombre n'a été que peu impacté par la crise sanitaire.

Le nombre total de licences a baissé pour la saison 2019 / 2020 (40 095 au lieu de 41 545 lors de la saison 2018 / 2019), soit - 1 450 licences et - 3,49 %.

On notera que le montant de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences a évolué à peu près dans la même proportion (- 2,87 %).

Enfin, le montant des droits de changement de club a augmenté (+ 8 957 €, soit + 11,33 %), après avoir déjà augmenté de la même façon la saison précédente.

**B) - Les Subventions d'Exploitation sont globalement stables (+ 0,27 %, soit + 728 €)**

⚡ - F.F.F.	- 6 765 €
⚡ - Ligue de Paris-Ile de France	+ 3 796 €
⚡ - Agence Nationale du Sport	+ 6 250 €
⚡ - Agence Nationale du Sport (Emploi)	- 4 500 €

Derrière la stabilité globale qui est constatée, on peut noter quelques évolutions.

S'agissant de la subvention de la F.F.F., elle comprend, pour un montant bien moindre que la saison précédente (environ - 12 000 €), le montant des Bons de Formation qui sont financés par la F.F.F. et qui permettent d'atténuer la charge des clubs en matière de formation de leurs encadrants.

Par ailleurs, elle comprend, pour un montant de 20 000 €, la subvention correspondant, en année pleine, au recrutement d'un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques », contre 13 000 € la saison précédente où elle avait été attribuée *pro rata temporis*.

Rappelons que cette aide de la F.F.F. de 20 000 € / an est pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Il en sera question ci-après à l'occasion de l'examen des charges de personnel.

La hausse de la subvention de la Ligue de Paris-Ile de France est due essentiellement (+ 2 500 €) au remboursement par la Ligue des dépenses de transport des diverses sélections du District à Morfondé (77514 VILLEPARISIS), pour les rencontres Interdistricts.

S'agissant de la subvention du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S), il y a lieu de souligner que l'aide attribuée au District, qui était déjà passée de 40 000 € en 2016 à 36 666 € en 2017 (soit - 8,34 %), était passée, en 2018, à 29 000 € (soit - 20,91 %).

Il faut rappeler que l'année 2019 a vu la création de l'Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive, qui s'est substituée au C.N.D.S. et à divers services et Commissions de la Direction des Sports et de l'I.N.S.E.P. et que la F.F.F. a fait le choix de s'inscrire, dès 2019, dans l'expérimentation d'un nouveau mode de gestion des crédits de la part territoriale du C.N.D.S. (hors emploi) par les Fédérations volontaires et leurs organes décentralisés, avant une généralisation à toutes les Fédérations en 2020.

Le District avait, dans ces conditions nouvelles, obtenu pour l'année civile 2019 une aide de 29 500 €, mais le montant qui figurait au compte de résultat, soit 25 500 €, tenait compte, non seulement de ce chiffre, mais également d'une estimation erronée qui figurait au compte de résultat de la saison 2017 / 2018.

Pour l'année 2020, l'aide obtenue est de 34 000 €, ce qui porte le montant imputable à la saison 2019 / 2020 à 31 750 €.

Rappelons que, de son côté, la part globale, attribuée aux clubs yvelinois avait également fortement diminué puisqu'elle était passée, en 2019, de 63 000 € à 33 125 € (265 000 € / 8 Districts), soit une baisse de 47,42 % !

Elle est, en 2020, de 36 437 (291 500 € / 8 Districts) (soit + 10 %).

Par ailleurs, la subvention du C.N.D.S. attribuée au District au titre de l'emploi, qui est dégressive, atteint, pour la saison 2019 / 2020, 15 000 € contre 19 500 € la saison précédente, ce qui était prévu.

### **C) - Les Transferts de Charges sont en très forte hausse (+ 48 109 €)**

✚ - Remboursements divers	- 4 351 €
✚ - Participation chômage partiel et aide de l'Etat liée à la pandémie	+ 52 099 €

La somme de 4 351 € reçue lors de la saison 2018 / 2019, correspondait au remboursement par un Opérateur de compétences (Opco) (en l'occurrence, « Uniformation »), de la dépense liée à la formation d'un technicien salarié du District.

Elle était donc ponctuelle et ne s'est donc pas renouvelée.

Quant à la somme de 52 099 €, elle correspond aux diverses aides obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie :

. Exonération de charges patronales (U.R.S.S.A.F.) sur les salaires de février à mai 2020 :	21 122 €
. Crédit de cotisations (20 %) sur les salaires de février à mai 2020 :	17 925 €
. Prise en charge du chômage partiel	13 052 €

On ne peut que constater que les aides qui ont été obtenues par le District lui ont permis de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins inédite et complexe.

## **2 - SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les charges du District ont bien entendu été directement impactées par le fait que de nombreuses manifestations n'ont pu être organisées du fait de la crise sanitaire.

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 3,68 % (soit - 35 989 €), qui s'analyse comme suit :

### **A) - Les Achats sont en légère baisse (- 5,11 %, soit - 4 948 €)**

✚	- Matériels et équipements sportifs	+ 8 011€
✚	- Fournitures de bureau	- 7 928 €
✚	- Coupes, médailles	- 12 041 €
✚	- Objets promotionnels	+ 5 804 €

Les dépenses de matériels et équipements sportifs, qui sont cette fois en hausse, fluctuent en fonction de l'état des matériels et donc de la nécessité de leur remplacement.

Rappelons que c'est sur ce poste que le District finance, depuis la saison 2013 / 2014, l'« Opération Jeunesse Licences Plus », qui a pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs jeunes (U 6 à U 13) sont en forte augmentation (hors joueurs venant d'un autre club).

Ce sont 13 clubs (contre 17 la saison précédente) qui ont ainsi été bénéficiaires de cette dotation lors de la saison 2019 / 2020, pour un montant total de 9 750 €.

Quant à la baisse des dépenses de fournitures de bureau et de coupes et médailles, elle s'explique par l'activité réduite du District à compter de la mi-mars 2020.

Par contre, les objets promotionnels destinés à la Journée Nationale des Débutants avaient été acquis et seront utilisés lors de l'édition 2021.

#### **B) - Les Charges Extérieures sont en très forte baisse (- 37,84 %, soit - 66 641 €)**

✚	- Entretien, travaux, maintenance	- 4 190 €
✚	- Manifestations diverses	- 51 012 €
✚	- Stages, formations, détections	- 9 472 €
✚	- Services extérieurs	- 2 458 €
✚	- Subventions accordées	- 1 000 €

Le poste Entretien, travaux, maintenance est en baisse alors qu'il était en hausse la saison précédente.

C'est la conséquence d'une diminution des charges versées à la copropriété.

Le montant des dépenses des manifestations diverses est en très forte baisse, du fait des diverses manifestations qui n'ont pu être organisées par le District.

La baisse du poste Stages de formations et détections résulte également de la situation sanitaire, qui s'opposait à l'organisation des modules de formations.

La baisse du poste Services extérieurs est également la conséquence de la crise sanitaire, le ménage des locaux du District n'ayant pas été assuré durant plusieurs mois.

Enfin, si le montant total des subventions accordées à l'Association des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78) et à la section des Yvelines de l'Union National des Arbitres de Football (U.N.A.F. 78) est passé de 3 000 € à 2 000 €, c'est du fait que l'une d'entre elles n'avait pas, pour des raisons techniques, été versée lors de la saison 2017 / 2018 mais lors de la saison 2018 / 2019, portant ainsi ponctuellement le total à 3 000 €.

#### **C) - Les Autres Charges Extérieures sont également en baisse (- 23,52 %, soit - 24 851 €)**

✚	- Frais de déplacements	- 11 047 €
✚	- Frais de missions, réceptions	- 13 373 €
✚	- Frais d'affranchissements, téléphone	- 2 401 €

La baisse des postes Frais de déplacements, frais de missions, réceptions et frais d'affranchissements / téléphone est la conséquence directe de la baisse d'activité du District à compter de la mi-mars 2020.

#### **D) - Les Impôts et Taxes sont en légère progression (+ 8,56 %, soit + 3 181 €)**

✚	- Organismes sociaux	+ 3 385 €
---	----------------------	-----------

Il s'agit de l'augmentation constatée de la taxe sur les salaires due sur les rémunérations du personnel, qui sont globalement en hausse.

#### **E) - Les Frais de Personnel sont en légère progression (+ 6,20 %, soit + 29 317 €)**

✚ - Rémunérations	+ 26 719 €
✚ - Charges sociales	+ 2 458 €

Cette évolution s'explique comme suit :

Tout d'abord, les 2 Educateurs Départementaux qui travaillaient 24 H / semaine sont passés à 35 H / semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, avec, corrélativement, un recours aux membres de la Commission Technique du District qui deviendrait tout à fait marginal.

Mais leur niveau de rémunération était bien entendu différent et le montant des charges sociales ne pouvait plus être calculé dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 27 juillet 1994 instituant un dispositif de cotisations de sécurité sociale sur une base forfaitaire plutôt que sur la rémunération réelle du salarié, avec comme conséquences, des cotisations nettement réduites.

Le recours à des salariés permanents a donc entraîné un surcoût, qui apparaît cette fois en année pleine et non plus sur 10 mois comme la saison précédente.

Par ailleurs, la F.F.F. avait décidé de financer, avec les retombées financières de l'augmentation du tarif des licences (+ 1 € par licence), la création d'un certain nombre de postes de techniciens et de Conseillers Techniques en Arbitrage (en l'occurrence, 45 postes de Conseillers Techniques ou C.T.A. supplémentaires).

Pour la Ligue de Paris-Ile de France, la possibilité était de 7 postes de technicien et de 2 postes de C.T.A..

L'aide de la F.F.F. est de 20 000 € par an et, comme déjà indiqué, elle est pérenne et non pas temporaire et dégressive.

Le District avait très vite fait savoir à la Ligue qu'il était candidat pour pouvoir recruter, dans ces conditions, un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques », dont le recrutement est intervenu à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La dépense correspondante apparaît donc, sur la saison 2019 / 2020, en année pleine et non plus sur 8 mois comme la saison précédente.

Comme on l'a vu précédemment, la subvention de la F.F.F. apparaît cette fois également en année pleine.

Enfin, les charges de personnel ont également évolué dans les conditions résultant de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football.

#### **F) - Les Dotations aux Amortissements et aux Provisions sont en hausse (+ 31,18 %, soit + 27 952 €)**

✚ - Dotations aux amortissements	- 236 €
✚ - Provision retraite	+ 28 188 €

Le calcul des dotations aux amortissements est lié aux conditions et à la durée d'amortissement de certains matériels.

Leur montant reste stable, étant noté qu'elles ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Rappelons que les durées d'amortissement sont fixées, pour le bâtiment à 20 ans, pour les travaux d'aménagement à 10 ans, et pour le matériel, à 3 ou 5 ans, et que la dotation aux amortissements liée à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège représente 71 000 €.

Par ailleurs, le montant de la somme affectée à la provision pour départ en retraite du personnel résulte de l'application du mode de calcul qui a été fixé, voici quelques saisons, en accord avec notre Expert-comptable.

Il s'avère toutefois nécessaire de procéder à une rectification du montant de la provision qui a été constituée, pour permettre l'application des modifications apportées, voici quelque temps, aux dispositions de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football, pour tenir compte de l'ancienneté du personnel.

Cette rectification est ponctuelle et n'est donc pas amenée à se reproduire.

\*\*\*\*\*

**Le résultat d'exploitation** de la saison 2019 / 2020 est ainsi un **déficit de 50 756 €**, montant très inférieur à celui qui figurait au Budget prévisionnel (79 930 €).

Ce déficit représente 5,70 % du montant total annuel des recettes d'exploitation du District (5,66 % lors de la saison 2018 / 2019).

Pour mémoire, le résultat d'exploitation était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, déficitaire de **52 389 €**.

\*\*\*\*\*

Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2019 / 2020 comportent :

- des **Charges Exceptionnelles**, pour un montant total de 55 224 €.

Il s'agit essentiellement des aides apportées aux clubs, en l'occurrence :

. la valeur des tablettes que le Comité de Direction a décidé de mettre à la charge du District dans le cadre du déploiement de la Feuille de Match Informatisée, à compter de la saison 2019 / 2020, à toutes les rencontres du Football d'Animation qui n'étaient pas encore sous F.M.I. (26 091 €)

. la somme correspondant au remboursement aux clubs yvelinois du montant des engagements de la saison 2019 / 2020, qui a été décidé par le Comité de Direction (28 933 €)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 11 juin 2020, le Comité de Direction du District a décidé, compte-tenu du caractère exceptionnel et inédit de la crise sanitaire et de ce qu'elle risquait d'engendrer économiquement - et indépendamment du Fonds National de Solidarité auquel le District participe par ailleurs - d'apporter une aide aux clubs par la mise en place d'un Plan de Soutien Départemental aux clubs yvelinois.

Les diverses compétitions dans lesquelles les clubs s'étaient engagés pour la saison 2019 / 2020 n'ayant pu aller à leur terme, le Comité de Direction a décidé, à l'unanimité, de restituer intégralement aux clubs le montant de tous les engagements dans les Championnats du District, dans les Coupes des Yvelines, et les Critériums et des Challenges du Football d'Animation.

Cela représente **une somme totale de 28 933 €**.

. Championnats du District : 9 591 €

. Coupes des Yvelines : 12 386 €

. Football d'Animation : 6 956 €

- des **Produits Financiers** pour un montant (754 €) très inférieur à ceux des saisons précédentes (1 205 € saison 2018 / 2019, 1 149 € saison 2017 / 2018, 2 894 € saison 2016 / 2017).

Rappelons qu'ils étaient même de 5 538 € (7 fois plus qu'aujourd'hui) lors de la saison 2015 / 2016, où les taux d'intérêt étaient bien plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

- des **Produits Exceptionnels**, d'un montant de 8 686 €, dont 7 500 € correspondent à la reprise annuelle du 20<sup>ème</sup> de la subvention de 150 000 € qui a été allouée par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

On notera enfin qu'il n'apparaît pas de **Charges financières**, le seul emprunt du District étant celui qui a été contracté en 2013 auprès de la F.F.F. dans le cadre de l'opération d'acquisition et d'aménagement du siège du District et qui a été consenti pour 10 ans, à taux 0, pour un montant de 150 000 €.

Le capital restant dû était, au 30 juin 2020, de 45 000 €.

**Le résultat global de l'exercice 2019 / 2020** est ainsi un **déficit de 96 540 €**, montant très proche de celui qui figurait au Budget prévisionnel (96 930 €).

Il convient de souligner que :

- comme on l'a vu, un total de 55 024 € correspond à des sommes dont les clubs yvelinois ont bénéficié de façon très directe (tablettes pour le déploiement de la Feuille de Match Informatisée et remboursements des droits d'engagements de la saison),

- un total de 117 595 € est constitutif de dotations aux amortissements (88 164 €) ou à des provisions (29 431 €), ce qui n'entraîne pas de décaissements.

Pour mémoire, le résultat global était, à l'issue de la saison 2018 / 2019, déficitaire de **46 110 €**.

Enfin, il faut rappeler que figurent dans les comptes du District, depuis l'exercice 2012 / 2013, la **valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District** (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail).

Le calcul de cet apport, en fonction d'éléments objectifs (nombre d'heures de travail des Bénévoles et estimations sur la base de la valeur du S.M.I.C. chargé, avec application de coefficients), avait abouti à estimer le travail des Bénévoles :

. pour la saison 2017 / 2018, à 284 339 €,

. pour la saison 2018 / 2019, à 231 079 €.

Ce montant, calculé dans les mêmes conditions, atteint **188 065 €** pour la saison 2019 / 2020.

Cette somme, très significative même si elle est en diminution du fait des conséquences de la pandémie, est la démonstration de l'importance et du caractère indispensable de leur investissement dans le fonctionnement du District.

Sans tous les Bénévoles qui œuvrent au sein du District, comment pourrions-nous faire fonctionner le football Yvelinois ?

A cette somme de 188 065 €, s'ajoute bien entendu la somme de 39 058 €, représentant les frais de déplacement des ces mêmes Bénévoles, tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Le total, soit **227 123 €**, représente :

. **20,31 % du montant total annuel des recettes courantes du District** (recettes d'exploitation + valorisation du bénévolat et déplacements des Bénévoles, soit 1 118 232 €),

. **83,10 %** du total des diverses subventions d'exploitation (273 297 €) obtenues par le District pour son fonctionnement durant la saison 2019 / 2020.

Que tous les Bénévoles qui œuvrent au sein du District des Yvelines en soient remerciés, car c'est bien à leur investissement que nous devons le bon fonctionnement du Football dans les Yvelines.

ooooooo

**Pour conclure :**

**La diminution de certaines subventions, qui n'est pas avérée pour la saison 2019 / 2020, mais que nous redoutons peut, nous le savons tous, fragiliser un équilibre financier qu'il nous faut pourtant nécessairement maintenir.**

**Il va sans dire que l'effort de gestion et la maîtrise des dépenses doivent demeurer la règle si nous voulons poursuivre, dans les meilleures conditions, la mission de notre District, qui est de proposer aux clubs yvelinois l'ensemble des prestations qu'ils sont en droit d'en attendre (gestion des compétitions, formations, lutte contre les incivilités, valorisation de l'esprit sportif, etc.), dans un contexte où il est en outre indispensable de tenir compte des grandes difficultés auxquelles les clubs sont eux-mêmes confrontés, a fortiori à la suite de la crise sanitaire que nous avons traversée.**

**Pour ce faire, pour les saisons à venir, le District devra impérativement continuer de faire preuve d'anticipation et de rigueur**

---

## ANNEXE 2

LE COMPTE DE RESULTAT  
DE LA SAISON 2019 / 2020

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL  
41, avenue des trois peuples  
78180 MONTIGNY LE BX

## compte de résultat

EXERCICE 2019 - 2020

CHARGES			PRODUITS		
	CR18/19	CR19/20	CR18/19	CR19/20	
<b>80 ACHATS</b>	<b>88 736 €</b>	<b>91 787 €</b>	<b>70 VENTES ADMINISTRATIVES</b>	<b>848 838 €</b>	<b>686 813 €</b>
Matériels et équipements sportifs	44 344 €	52 354 €	Produits des manifestations	7 158 €	3 105 €
Fourn. entret. & petits matériels	2 036 €	1 948 €	Engagements	23 553 €	22 816 €
EDF	13 284 €	14 579 €	Abonnements	15 200 €	15 810 €
Fournitures de bureau	20 424 €	12 496 €	ventes diverses	2 919 €	1 769 €
Coupes, médailles	13 510 €	1 469 €	Partenariat	23 282 €	20 033 €
Objets promotionnels	3 137 €	8 941 €	Inscriptions stages	41 345 €	42 205 €
			Recettes administratives	202 239 €	124 656 €
<b>81 CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>178 132 €</b>	<b>108 481 €</b>	Licences enregistrées	229 506 €	222 928 €
Crédit bail, locations	4 373 €	5 046 €	Cotisations des Clubs	14 037 €	13 980 €
Entretien, travail, maintenance	16 019 €	11 829 €	Droits d'engagements	10 518 €	10 275 €
Assurances diverses	5 326 €	5 647 €	Droits de changement de clubs	79 080 €	88 037 €
Manifestations diverses	69 738 €	18 726 €			
Stages formations, détachons	61 731 €	52 260 €	<b>74 SUBV. D'EXPLOITATION</b>	<b>272 670 €</b>	<b>273 287 €</b>
Services extérieurs	11 779 €	9 321 €	F.F.F. - diverses	63 003 €	56 238 €
Documentation générale	4 167 €	4 662 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	56 771 €	60 567 €
Subventions accordées	3 000 €	2 000 €	Conseil Départemental Convention	42 900 €	42 900 €
			A.N.S. convention	25 500 €	31 750 €
<b>82 AUTRES CHARGES EXT.</b>	<b>106 866 €</b>	<b>80 804 €</b>	A.N.S. emploi	19 500 €	15 000 €
Honoraires	18 208 €	18 904 €	Subv diverses non renouvelable / aide emploi	396 €	843 €
Pourboires et dons	1 656 €	2 266 €	L.F.A. Convention	64 500 €	66 000 €
Frais de déplacements	46 872 €	35 825 €			
Frais de missions, réceptions	25 530 €	12 158 €	<b>76 AUTRES PRODUITS</b>	<b>70 €</b>	<b>100 €</b>
Frais d'affranchissement/téléphone	12 970 €	10 569 €	Produits divers de Fonctionnement	70 €	100 €
Autres sces. ext. divers	419 €	1 082 €			
			<b>78 REPRISES &amp; AMORT. PROV. &amp; ENGAGTS.</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>83 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>37 183 €</b>	<b>40 984 €</b>	Reprise sur prov	- €	- €
Organismes sociaux	20 236 €	23 621 €			
Impôts et taxes divers	16 947 €	16 743 €	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>3 880 €</b>	<b>62 088 €</b>
			Indemnités journalières Séc sociale	-	361 €
<b>84 FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>472 608 €</b>	<b>601 826 €</b>	Remboursement divers	4 351 €	- €
Rémunérations	342 015 €	368 734 €	chomage partiel et aide état liée au COVID	- €	52 099 €
Charges sociales	129 166 €	131 624 €			
Autres charges	1 327 €	1 467 €			
<b>86 AUTRES CHARG. GEST. CTE.</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>			
Charges diverses	- €	- €			
<b>88 DOTAT. AMORT. PROV. &amp; ENGAGTS.</b>	<b>88 842 €</b>	<b>117 686 €</b>			
Dotations amortissements	88 399 €	88 164 €			
Provision retraite	1 243 €	29 431 €			
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>977 855 €</b>	<b>941 866 €</b>	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>925 466 €</b>	<b>891 109 €</b>
			<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 52 389 €</b>	<b>- 50 756 €</b>
<b>88 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>78 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 205 €</b>	<b>754 €</b>
Intérêts sur emprunt	- €	- €	Intérêts sur livrets	1 205 €	754 €
			produits divers	- €	- €
			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 205 €</b>	<b>754 €</b>
			<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 51 184 €</b>	<b>- 50 002 €</b>
<b>87 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 847 €</b>	<b>66 224 €</b>	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 721 €</b>	<b>8 888 €</b>
aide clubs (tablettes et engagements)	2 647 €	55 224 €	Produits divers	7 721 €	8 686 €
			<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5 074 €</b>	<b>- 46 538 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>980 602 €</b>	<b>997 088 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>834 382 €</b>	<b>800 648 €</b>
			<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 48 110 €</b>	<b>- 88 640 €</b>
<b>BENEVOLAT</b>	<b>287 861 €</b>	<b>227 123 €</b>	<b>BENEVOLAT</b>	<b>267 851 €</b>	<b>227 123 €</b>
valorisation du bénévolat	231 079 €	188 065 €	valorisation du bénévolat	231 079 €	188 065 €
Frais de déplacements, des bénévoles	36 772 €	39 058 €	Dons des Bénévoles	36 772 €	39 058 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 248 353 €</b>	<b>1 224 212 €</b>		<b>1 202 243 €</b>	<b>1 127 672 €</b>

**LE BILAN**  
**AU 30 JUIN 2020**

DISTRICT YVELINES-DE FOOTBALL  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Page : 2

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Concessions, Brevets et droits similaires	9 131	6 990	2 141	1 304	837 64.17
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations corporelles</b>					
	Terrains	106 500		106 500	106 500	
	Constructions	1 008 901	507 459	501 443	572 158	-70 715 -12.36
	Installations techniques Matériel et outillage	15 239	14 764	475	1 348	-873 -64.78
	Autres immobilisations corporelles	198 621	148 896	49 725	48 731	994 2.04
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Immobilisations financières (2)</b>					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total I</b>	<b>1 338 392</b>	<b>678 109</b>	<b>660 283</b>	<b>730 041</b>	<b>-69 758</b>	<b>-9.56</b>
Comptes de liaison						
<b>Total II</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	<b>Créances (3)</b>					
	Créances usagers et comptes rattachés	22 957		22 957	75 490	-52 533 -69.59
	Autres créances	266 744		266 744	127 806	138 938 108.71
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	793 661		793 661	890 925	-97 264 -10.92	
Charges constatées d'avance (3)	4 101		4 101	2 081	2 020 97.09	
<b>Total III</b>	<b>1 087 463</b>		<b>1 087 463</b>	<b>1 096 302</b>	<b>-8 839</b>	<b>-0.81</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 425 855</b>	<b>678 109</b>	<b>1 747 746</b>	<b>1 826 342</b>	<b>-78 597</b>	<b>-4.30</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	160 712	160 712		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	1 230 718	1 276 828	-46 110	-3.61
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)</b>	<b>-96 540</b>	<b>-46 110</b>	<b>-50 430</b>	<b>-109.37</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	95 625	103 125	-7 500	-7.27	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
<b>Total I</b>	<b>1 390 515</b>	<b>1 494 555</b>	<b>-104 040</b>	<b>-6.96</b>	
Comptes de liaison	<b>Total II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	48 523	19 092	29 431	154.15
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources				
<b>Total III</b>	<b>48 523</b>	<b>19 092</b>	<b>29 431</b>	<b>154.15</b>	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	45 000	60 000	-15 000	-25.00
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 826	32 237	-14 411	-44.70
	Dettes fiscales et sociales	126 999	112 198	14 801	13.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	89 933	86 811	3 123	3.60	
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	28 950	21 450	7 500	34.97
	<b>Total IV</b>	<b>308 708</b>	<b>312 695</b>	<b>-3 987</b>	<b>-1.28</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>1 747 746</b>	<b>1 826 342</b>	<b>-78 597</b>	<b>-4.30</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

279 758 291 245

AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE

## **ANNEXE 4**

### **❖ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Etabli en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce*

**Exercice clos le 30 juin 2020**

*Mesdames, Messieurs, les participants à cette assemblée générale,*

#### **OPINION**

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District des Yvelines de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19. Ces comptes annuels sont joints au présent rapport et qui font apparaître des fonds propres et autres fonds associatifs positifs de 1 390 515 €, y compris un déficit de 96 540 €.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

*Nous avons réalisé notre mission d'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.*

##### **Indépendance**

*Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.*

##### **Observation**

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets induits par l'épidémie de Coronavirus sur la situation économique de l'Association.*

#### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

*En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823.7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.*

*Une attention particulière a été portée sur les règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.*

*Notre connaissance du dossier et les travaux d'audit menés sur les principaux cycles d'exploitation nous ont permis d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.*

## **VERIFICATIONS DU RAPPORT DE LA TRESORIERE ET DES AUTRES DOCUMENTS FINANCIERS ADRESSES AUX MEMBRES ADHERENTS**

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.*

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

*Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

*Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction le 1<sup>er</sup> octobre 2020.*

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

*Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

*- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

*- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

*- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*

*- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces*

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montigny le Bx, le 2 octobre 2020

**Cabinet DBF AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**

**Représenté par Sylvain GODIN**  
**Mandataire social délégué**  
**Responsable technique**

---

## **ANNEXE 5**

### **❖ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 30 juin 2020*

**Réunion de l'assemblée générale du 17 octobre 2020 relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2020**

*En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.*

*Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.*

*Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.*

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

*Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.*

Montigny le Bx, le 2 octobre 2020

**Cabinet DBF AUDIT**  
**Commissaire aux comptes**

**Représenté par Sylvain GODIN**  
**Mandataire social délégué**  
**Responsable technique**

---

## **ANNEXE 6**

### **PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2020 / 2021**

Comme chacun le sait, du fait de l'annulation de l'Assemblée Générale qui devait se dérouler le samedi 13 juin 2020, le Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 n'a pas pu, comme il est de règle, être adopté par l'Assemblée Générale avant le début de la saison 2020 / 2021.

Il doit donc l'être lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, le samedi 17 octobre 2020.

Il appartenait néanmoins au Comité de Direction, comme prévu par l'article 18 des statuts du District, d'arrêter ledit Budget avant le début de l'exercice, donc avant le 30 juin 2020.

C'est ainsi que le projet de Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 a été soumis au Comité de Direction, qui l'a arrêté lors de sa réunion du 25 juin 2020.

Le Budget ainsi arrêté a été publié le 3 juillet 2020, en annexe du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 25 juin 2020.

\*\*\*\*\*

Le Budget prévisionnel est présenté aux membres de l'Assemblée Générale, comme les saisons précédentes, en différenciant le résultat d'exploitation de l'exercice de son résultat global.

Le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits, et il est tenu compte, ensuite, des Charges Financières et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels.

On constate, pour la saison 2020 / 2021, quelques différences notables avec le Budget prévisionnel de la saison 2019 / 2020.

Le projet de Budget qui est proposé présente un **résultat d'exploitation négatif de 81 750 €** (79 930 € la saison précédente) et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 112 850 €** (96 930 € la saison précédente).

Cela s'explique de la même façon que les saisons précédentes, mais également du fait de la participation à apporter par le District au Fonds National de Solidarité qui a été créé par la F.F.F., dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs et de faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020 / 2021.

Il s'agit, pour le District, d'une somme d'environ 40 000 €.

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre de nos finances puisqu'il s'explique en grande partie par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 95 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District (compte 68).

Par ailleurs, on peut essentiellement noter :

➤ **POUR LES CHARGES :**

- une hausse de 6 000 € des dépenses d'entretien, travaux et maintenance, afin de réaliser quelques travaux de maintenance indispensables dans les locaux du District (compte 61).
- une hausse de 10 000 € du poste Manifestations diverses, dans le but d'organiser une opération de mise en valeur du Football Loisir et de procéder à la mise en place du e.Foot et de manifestations en lien avec l'Euro 2021 (compte 61).
- une baisse de 7 500 € des dépenses en matière de stages, formations et détections, du fait de la suppression des stages avec hébergement (compte 61).

Il s'avère en effet que dans le cadre de la régionalisation de la formation, il n'est désormais plus possible de lier l'inscription d'un stagiaire à son hébergement (compte 61).

- une évolution des frais de personnel (+ 0,40 %), qui représentent 50,63 % du montant total des charges d'exploitation du District (compte 64).

Ces dépenses de personnel tiennent compte, bien sûr, de l'application de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C.C.P.A.A.F.), étant noté que dans le cadre de ladite Convention Collective, il n'y a pas eu de hausse généralisée des rémunérations au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

- au titre des Charges Exceptionnelles, comme cela a déjà été indiqué, une somme de 40 000 €, qui correspond à la part du District dans le financement du Fonds National de Solidarité créé par la F.F.F., à raison, pour le District, d'1 € par licencié(e) (compte 67).

### ➤ **POUR LES PRODUITS :**

- la hausse (+ 12 000 €) des ressources correspondant aux droits d'inscriptions aux diverses formations (Educateurs, Arbitres, Dirigeants) (compte 70).

Le District organisera en effet, au cours de la saison 2020 / 2021, plus de stages de formation que lors de la saison précédente et le nombre de stagiaires sera plus élevé par formation, dans le respect des consignes de la Ligue.

Il s'avère en effet que du fait de la régionalisation de la formation, les diverses formations dispensées par le District sont désormais organisées sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

C'est en conséquence exclusivement la Ligue qui, depuis le début de la saison 2020 / 2021, reçoit et traite les inscriptions aux stages de formation et encaisse les droits d'inscription correspondants (hors, le cas échéant, la partie restauration).

De ce fait, elle a décidé de répartir désormais comme suit le montant des droits d'inscriptions entre l'IR2F et les Districts de la façon suivante :

	Frais d'inscription et frais pédagogiques	Part Ligue	Part Ligue en %	Rétrocession aux Districts
Modules U 9, U 11, U 13, U 15, U 19 et U 20 +	80 €	30 €	37,50 %	50 €
Module Gardien de but Initiation	80 €	30 €	37,50 %	50 €
Module Futsal Initiation	80 €	30 €	37,50 %	50 €
Certification	60 €	15 €	25,00 %	45 €
Module Animatrice Fédérale	30 €	15 €	50,00 %	15 €
Module U 6 / U 7	40 €	15 €	37,50 %	25 €
Formation initiale à l'Arbitrage	90 €	30 €	33,33 %	60 €
Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants	40 €	15 €	37,50 %	25 €

La conséquence est une baisse de l'ordre de 19 000 € des ressources du District qui sont générées par les formations.

Par contre, il est imposé au District d'appliquer le tarif des formations initiales des Arbitres, ce qui représente une recette de 5 000 €.

Enfin, la part reversée au District par la Ligue est calculée sur le montant des droits d'inscription hors la valeur des Bons Formation qui sont encaissés par l'IR2F.

- la légère baisse (- 3 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, pour tenir compte de la baisse qui a été constatée du nombre de licences délivrées lors de la saison 2019 / 2020 (40 072 licences contre 41 545 lors de la saison 2018 / 2019 soit - 1 473 €) (compte 70).
- la très légère augmentation de la subvention de la F.F.F., qui ne comprend plus désormais les Bons Formation (18 000 € la saison précédente), du fait de la régionalisation de la formation, mais qui intègre, en année pleine, la subvention liée au recrutement d'un Conseiller Technique « Développement et Animation des Pratiques » (compte 74).
- le maintien à leur niveau antérieur du niveau des subventions de la Ligue de Paris-Ile de France, de la Ligue du Football Amateur et du Département des Yvelines qui, nous l'espérons, ne devraient pas changer (compte 74),

- le quasi-maintien (30 000 € au lieu de 29 000 €) de l'aide obtenue de l'ex- Centre National pour le Développement du Sport, en l'occurrence l'Agence Nationale du Sport.

L'aide obtenue au titre de l'année civile 2020 s'est élevée à 34 000 €, contre 29 500 € en 2019, mais il est pour le moins difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il en sera en 2021 (compte 74).

- la prise en compte, pour 10 500 €, au lieu de 15 000 € la saison précédente, de l'aide dégressive attribuée au District par le C.N.D.S., au titre de l'Aide à l'Emploi (compte 74).

S'agissant enfin des Produits Exceptionnels (compte 77), la somme de 7 500 € correspond à la reprise annuelle du 20<sup>ème</sup> de la subvention de 150 000 € qui a été allouée au District par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

oooooooo

Toutes autres informations relatives au Budget prévisionnel de la saison 2020 / 2021 seront, bien entendu, fournies lors de l'Assemblée Générale.

---

**LE BUDGET PREVISIONNEL  
DE LA SAISON 2020 / 2021**

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL  
41, avenue des trois peuples  
78180 MONTIGNY LE BX

**Budget prévisionnel 20/21**

C H A R G E S		P R O D U I T S	
	BP20/21		BP20/21
<b>80 ACHATs</b>	<b>86 600 €</b>	<b>70 VENTES ADMINISTRATIVES</b>	<b>834 800 €</b>
Matériels et équipements sportifs	30 000 €	Produits des manifestations	7 000 €
Fourn. entret. & petits matériels	2 500 €	Engagements	23 800 €
EDF/GDF, Eau	15 000 €	Abonnements	15 000 €
Fournitures de bureau	18 000 €	ventes diverses	2 000 €
Coupes, médailles	15 000 €	Partenariat	19 000 €
Objets promotionnels	5 000 €	Inscriptions stages	50 000 €
		Recettes administratives	183 500 €
<b>81 CHARGES EXTERIEURES</b>	<b>163 600 €</b>	Licences enregistrées	230 000 €
Crédit ball, locations	4 500 €	Cotisations des Clubs	14 000 €
Entretien, travaux, maintenance	26 000 €	Droits d'engagements	10 500 €
Assurances diverses	5 500 €	Droits de changement de clubs	80 000 €
Manifestations diverses	47 000 €		
Stages formations, détachons	52 000 €	<b>74 SUBV. D'EXPLOITATION</b>	<b>282 700 €</b>
Services extérieurs	12 000 €	F.F.F. - diverses	56 000 €
Documentation générale	4 500 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Subventions accordées	2 000 €	Conseil Départemental Convention	43 000 €
		A.N.S convention	30 000 €
<b>82 AUTRES CHARGES EXT.</b>	<b>108 860 €</b>	A.N.S. emploi	10 500 €
Honoraires	18 500 €	Subv diverses	1 200 €
Pourboires et dons	1 600 €	L.F.A. Convention	65 000 €
Frais de déplacements	49 000 €		
Frais de missions, réceptions	24 000 €	<b>75 AUTRES PRODUITS</b>	<b>100 €</b>
Frais d'affranchissement,téléphone	12 500 €	Produits divers de fonctionnement	100 €
Autres sces. ext. divers	1 050 €		
		<b>78 REPRISES BIAMORT. PROV. &amp; ENGAOTS.</b>	<b>- €</b>
<b>83 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>41 800 €</b>	Reprise sur prov	- €
Organismes sociaux	24 500 €		
Impôts et taxes divers	17 100 €	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>2 000 €</b>
		Indemnités journalières Séc.sociale	- €
<b>84 FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>487 100 €</b>	Remboursements divers	2 000 €
Rémunérations	351 550 €		
Charges sociales	144 050 €		
Autres charges	1 500 €		
		<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 200 €</b>
<b>85 AUTRES CHARG. GEST. CTE.</b>	<b>1 000 €</b>	Intérêts sur livrets	1 200 €
Charges diverses	1 000 €	Produits divers	- €
		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 200 €</b>
<b>86 DOTAT. AMORT. PROV. &amp; ENGAOTS.</b>	<b>98 000 €</b>	<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 80 550 €</b>
Dotations amortissements	95 000 €		
Provision retraite	1 000 €		
		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 700 €</b>
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>581 350 €</b>	Produits divers	7 700 €
		<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 32 300 €</b>
<b>88 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>908 500 €</b>
Intérêts sur emprunt	- €	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 112 850 €</b>
		<b>BENEVOLAT</b>	<b>290 000 €</b>
<b>87 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>40 000 €</b>	Valorisation du bénévolat	250 000 €
Participations diverses	40 000 €	Dons des Bénévoles	40 000 €
Fonds de solidarité	40 000 €		
		<b>TOTAL</b>	<b>1 311 350 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 021 350 €</b>		
<b>BENEVOLAT</b>	<b>290 000 €</b>		
Valorisation du bénévolat	250 000 €		
Frais de déplacements, des bénévoles	40 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 311 350 €</b>		

*Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant le Tribunal Judiciaire de Versailles dans un délai de 5 ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du C.N.O.S.F. dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.*